

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

ÉDITION JUIN 2025



La retraite complémentaire publique

Par le décret n°70-1277 du 23 décembre 1970 portant création de l'Ircantec, les pouvoirs publics ont confié l'ensemble des opérations de gestion du régime à la Caisse des Dépôts et consignations (CDC) qui exerce, en tant que tiers de confiance, le métier de gestionnaire sous mandat d'institutions sociales depuis 1816. La CDC procède, via sa direction des politiques sociales (DPS), à la mise en œuvre des processus inhérents aux activités du régime (gestion administrative, pilotage juridique, technique et financier, ainsi que relation avec les bénéficiaires), sous le contrôle du Conseil d'administration de l'Ircantec. Elle fournit à ce dernier les comptes annuels et le rapport de gestion détaillé relatif à l'exercice précédent.

SOMMAIRE

PRÉSENTATION

Le mot du président du Conseil d'administration	5
Le mot de la directrice des politiques sociales de la Caisse des Dépôts	5
L'Ircantec en quelques mots	6
L'Ircantec en quelques chiffres	7
Une année à l'Ircantec	8

AGIR AVEC NOS CLIENTS

Informar sur le compte retraite	11
Proposer des outils numériques	13
Être à l'écoute des clients	15
La gestion des comptes individuels de retraite et l'attribution des droits	18
L'efficacité confirmée du recouvrement	20
Une gestion au service des affiliés	22
Aux côtés des retraités les plus fragiles	25

ACCOMPAGNER LA GESTION DU RÉGIME

Une coordination par le pilotage	27
Relever les défis à venir en matière de système d'information	29
Garder le lien, informer, expliquer	30

CONDUIRE LA GESTION FINANCIÈRE

Une situation comptable excédentaire	33
La gestion financière	36
Le positionnement des réserves	38
La trésorerie	49
La gestion des risques financiers	49
La performance extra-financière	52
Communiquer avec ses parties prenantes	57

ANNEXES STATISTIQUES

L'Ircantec et les principaux régimes de retraite	60
Paramètres du régime	61
Rétrospective sur 15 ans	62
Cotisants et employeurs 2023	63
Allocataires 2024	65
Nouveaux retraités 2024	68
Zoom sur les nouveaux retraités de droit direct, hors capitaux uniques	69
Glossaire	70

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

72



1

PRÉSENTATION

Les mots de ...



Jean-Christophe Couvy
Président du Conseil d'administration de l'Ircantec

“

La publication de ce document, témoin du travail mené par les administrateurs de l'Ircantec et la Caisse des Dépôts, service gestionnaire du régime, me permet de prendre la parole pour la première fois en qualité de Président nouvellement élu du Conseil d'administration de l'Ircantec.

Mon prédécesseur, Christophe Iacobbi et le précédent conseil d'administration ont œuvré à la consolidation des réserves de l'Institution, garantissant ainsi le paiement des retraites sur le long terme. Cette consolidation ne s'est pas faite au détriment des engagements sociaux et environnementaux pris par l'Ircantec, bien au contraire. Notre régime est aujourd'hui reconnu pour son rôle moteur dans sa politique d'investissement responsable et son engagement actionnarial.

Le Conseil d'administration est également vigilant au maintien d'un très haut niveau de service pour l'ensemble des affiliés de l'Institution et cette année encore une assistance ciblée a été proposée à tous ceux qui en ont besoin : actifs cotisants, employeurs, futurs retraités ou retraités.

Enfin, la solidarité intergénérationnelle, valeur phare de l'Ircantec, a été au cœur des actions du fonds social de l'Institution permettant aux retraités les plus fragiles d'améliorer leur quotidien et de continuer à faire des projets.

Je veillerai, en lien avec le Conseil d'administration, à placer cette nouvelle mandature sous le signe de la proximité et de l'engagement dans un esprit de solidarité, de rigueur et d'adaptabilité.



Marianne Kermoal-Berthomé

Directrice des politiques sociales de la Caisse des Dépôts

“

La direction des politiques sociales (DPS) de la Caisse des Dépôts est un des opérateurs de référence de l'assurance vieillesse en France avec la gestion des retraites d'un français sur cinq. Avec l'État et le Conseil d'administration, elle est engagée au travers d'une Convention d'objectif et de gestion, dans la gestion de l'Ircantec.

Soucieuse de garantir un très haut niveau de service, la DPS est attentive aux besoins des employeurs, des cotisants et des retraités de l'Institution. Une attention particulière est accordée aux demandes complexes et aux publics vulnérables. La dématérialisation des services via les plateformes Ma retraite publique et Pep's facilite les parcours utilisateurs et rejoint les démarches de simplification de l'inter-régime et du GIP Union-retraite.

Elle gère par délégation les réserves de l'Ircantec, dans un souci de performance et de maîtrise des risques, et accompagne le Conseil d'administration dans ses ambitions d'une gestion responsable et durable de son portefeuille, en cohérence avec les valeurs partagées.

Fortement mobilisées aux côtés du Conseil d'administration et de l'État, les équipes de la direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts poursuivront leur mission dans une relation de confiance, pleinement engagées en faveur de la qualité de service rendu aux bénéficiaires de l'Ircantec.



L'Ircantec en quelques mots

Créée en 1970, l'Ircantec occupe une place particulière dans le système de retraite français. La signature figurant sous son logo – « La retraite complémentaire publique » – souligne ce positionnement.



Un régime aux publics très divers

L'Ircantec est d'abord le régime de retraite complémentaire des [agents non titulaires](#) de l'État, des collectivités territoriales et des hôpitaux. Dès 1973, son périmètre a toutefois été élargi à d'autres catégories : les [élus locaux](#) bénéficiant d'indemnités, les personnels des établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) ainsi que des organismes d'intérêt général à but non lucratif financés principalement sur des fonds publics, les agents titulaires à temps non complet de la fonction publique territoriale ne relevant pas de la CNRACL...



Un champ d'application clarifié en 2014

Longtemps complexe et discuté, le critère de rattachement au régime a en partie été clarifié par la loi du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraite. C'est désormais la [nature juridique du contrat de travail](#) – et non plus celle de l'employeur – qui détermine l'affiliation à l'Ircantec (contrat de droit public) ou à l'Agirc-Arrco (contrat de droit privé), sauf pour les contrats aidés et les apprentis.



2008 et 2018 : deux dates clés pour l'Ircantec

En 2008, le régime a fait l'objet d'une [importante réforme](#), visant à garantir sa pérennité à moyen et long terme. Elle a notamment fait évoluer les paramètres techniques, mis en place des règles de gestion des réserves intégralement gérées avec une [approche ISR](#), fait évoluer certaines règles de fonctionnement et revu la gouvernance du régime. En 2018, une autre étape importante a été franchie avec le [transfert de la responsabilité](#) des décisions des paramètres du régime au conseil d'administration.



Répartition et système par points

En termes techniques, l'Ircantec couvre les [cadres et les non cadres](#). Elle repose – comme les régimes de base – sur le principe de la répartition : les cotisations des actifs financent directement les pensions des retraités. Mais, à la différence de ces régimes, l'Ircantec a adopté un système par points, dans lequel le montant de la retraite est fonction du [nombre de points](#) acquis et de la valeur du point. Le fonctionnement quotidien administratif et financier est assuré par la Caisse des Dépôts, dans le cadre d'une convention d'objectifs et de gestion.



L'Ircantec en quelques chiffres*

 **4,78** milliards d'euros de cotisations encaissées

4,24 milliards d'euros de retraites et capitaux versés

17 200 euros d'assiette moyenne de cotisation

 **2,36** millions d'allocataires

3,20 millions d'actifs cotisants en 2023

66 % de femmes et **34 %** d'hommes parmi les cotisants

1,4 cotisant pour 1 retraité en 2023



1,59 million de contacts affiliés / employeurs

2 millions d'affiliés inscrits sur l'espace personnel Ma retraite publique

816 332 appels téléphoniques traités

6,47 millions de courriels envoyés

1 million de courriers expédiés



281 000 dossiers de demandes de retraites

21 069 aides accordées à des retraités



10 ans et 3 mois

de durée moyenne de cotisation à l'Ircantec



87 % des affiliés satisfaits de l'espace personnel en ligne Ma retraite publique

85 % des employeurs satisfaits de PEP's

2024

Une année à l'Ircantec

Janvier

Nouvelle politique Climat : désinvestissement de 8 sociétés

Face à l'urgence climatique, l'Ircantec a renforcé ses engagements dès 2021 afin d'inscrire les investissements de ses réserves dans une trajectoire de réduction des émissions de CO₂, compatible avec un scénario 1.5°C. Cela s'est notamment traduit par le renforcement de l'exclusion des énergies fossiles en vue d'une sortie en 2030. À partir de 2024, de nouveaux seuils sont rentrés en application et ont donné lieu à l'exclusion de 8 sociétés du portefeuille d'investissement du régime de retraite.

Mars

Salon des Seniors

L'Ircantec était présente du 13 au 16 mars à ce rendez-vous incontournable de la retraite sur le stand Caisse des Dépôts afin de renseigner les retraités et futurs retraités. 873 visiteurs ont été accueillis sur le stand et 290 entretiens ont été réalisés pour le compte du régime de retraite.

Juin

Notre engagement à faire émerger une finance responsable et solidaire récompensé

Lors de l'événement « Les Débats Impact, Finance & RSE » organisé le mardi 11 juin par Option Finance aux côtés de l'AF2i, le prix impact catégorie « investisseur institutionnel » a été remis à l'Ircantec pour son engagement positif à faire émerger une finance responsable et solidaire.

Octobre

Congrès national des maires ruraux de France

Du 27 au 29 septembre 2024, l'Ircantec a participé pour la première fois au Congrès national des maires ruraux de France, réunissant plus de 1 000 élus. Ce fut une occasion unique de répondre aux interrogations des élus sur leurs droits à la retraite et les perspectives de leur protection sociale. Les conseillers retraite mobilisés par la Caisse des Dépôts ont répondu à près de 90 sollicitations.



Novembre

Salon des maires et des collectivités locales

Du 19 au 21 novembre 2024, l'Ircantec, régime de retraite des élus locaux, proposait aux visiteurs du salon, des conseils et services sur les démarches. Les administrateurs du régime et des conseillers de la Caisse des Dépôts, ont accueilli 394 visiteurs dont plus de 290 pour des entretiens individuels.



Décembre

L'Ircantec à nouveau récompensée par un prix Couronnes Agefi

Le 3 décembre 2024, l'Agefi a remis à l'Ircantec le prix de la meilleure initiative contribuant à la transition écologique, saluant ainsi la politique d'investissement socialement responsable (ISR) du régime de retraite, pilotée par la direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts.



Finance responsable et protection des écosystèmes

Dans le cadre de sa politique d'investissement responsable (ISR), l'Ircantec a réuni le 5 décembre dernier des experts de différents horizons lors d'un événement consacré aux liens de la finance responsable avec les enjeux de protection des écosystèmes. En rappelant les valeurs essentielles de la biodiversité, les débats ont permis de recentrer la finance responsable dans son objectif de préservation pour les générations futures.

Salon Bientôt à la retraite

Les conseillers retraite de la Caisse des Dépôts étaient présents à Toulouse le 13 décembre 2024 pour renseigner les futurs retraités et retraités affiliés à l'Ircantec. Ce fut une nouvelle occasion d'accompagner plus de 100 personnes en visite sur le stand.

Bilan de la mandature 2021-2024 : quatre ans d'engagement et de concertation

La mandature 2021-2024 de l'Ircantec s'est achevée après quatre années marquées par le dialogue et la concertation entre les représentants des affiliés, des employeurs et le service gestionnaire. Cette dynamique a permis d'adopter des décisions structurantes pour l'avenir du régime.

2

AGIR AVEC NOS CLIENTS

La relation aux clients est au cœur de l'accompagnement des publics de l'Ircantec, pour faciliter leurs démarches et être à l'écoute de leurs attentes. Qu'il s'agisse de suivre au plus près les évolutions de ses employeurs et de ses affiliés actifs, de gérer les cotisations et les pensions, ou de mener une action sociale adaptée aux besoins de ses allocataires, le régime assure à ses clients un service de qualité, conforme à leurs attentes.

Informer sur le compte retraite

L'Ircantec veille tout particulièrement à permettre à ses affiliés de préparer leur retraite dans les meilleures conditions possibles. Pour atteindre cet objectif majeur et leur permettre d'anticiper leur fin de carrière, des informations fiables sont régulièrement adressées aux cotisants mais sont aussi accessibles à tout moment sur leur espace personnel en ligne.

Le droit à l'information

Un Relevé individuel de situation (RIS) ou une Estimation indicative globale (EIG) est envoyé aux affiliés de l'Ircantec concernés selon leur année de naissance (chaque année, le RIS ou l'EIG est destiné à des générations différentes). Pour 2024, le RIS a concerné les générations 1974, 1979, 1984 et 1989 ; l'EIG a été quant à elle destinée aux cohortes 1959, 1964 et 1969.

Des campagnes complémentaires

L'information des affiliés est complétée par des campagnes ciblées, pouvant concerner des évolutions réglementaires, les salons ou la mise à disposition de documents.

En 2024, des campagnes d'e-mailing ont notamment été menées sur la mise à disposition, pour les retraités, des attestations fiscales de revenus et des attestations de paiement.

En complément, des envois ciblés et personnalisés ont été adressés aux retraités ayant précédemment contactés le centre de contact afin d'obtenir des informations concernant la date de paiement. L'objectif étant de les guider, de manière pro-active, afin qu'ils puissent réaliser leurs démarches en toute autonomie.

Ces envois par courriel, en parallèle des newsletters, réalisent de belles performances en termes d'ouverture et de nombre de clics.

LES RÉGIMES DE RETRAITE OBLIGATOIRES COORDONNÉS AU SEIN DU GIP UNION RETRAITE

Groupeement d'intérêt public

Créée par la loi du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites, l'Union Retraite réunit les organismes de retraite obligatoire, de base et complémentaire, au sein d'un groupement d'intérêt public (GIP).

La simplification de la réflexion des usagers avec la retraite

L'Union Retraite est chargée du pilotage stratégique de l'ensemble des projets de coordination, de simplification et de mutualisation ayant pour objet de rendre plus simple et plus compréhensible le système de retraites pour les usagers. Elle contribue également à la mise en œuvre du droit à l'information retraite prévu par les lois de 2003 et 2010.

	EIG	RIS	TOTAL
Courrier postal	237 042	850 931	1 087 973
Notification courriel	633 134	687 838	1 320 972
Total de personnes concernées	870 176	1 538 769	2 408 945

41 campagne E-mailing en 2024

1,59 million de contacts affiliés/employeurs

4,04 millions de newsletters envoyées

0,84 million de newsletters envoyées à des actifs

6 473 341 envois

La plateforme Ma retraite publique

La plateforme Ma retraite publique propose aux affiliés des parcours personnalisés en fonction de leur profil (actif, retraité, âge...) et de leurs régimes d'affiliation.

L'espace personnel Ma retraite publique permet aux affiliés de l'Ircantec :

- d'accéder aux services du portail commun inter régimes (ma carrière, mon estimation retraite, déclarer mes enfants depuis juillet 2024, demande unique de retraite en ligne, demande de réversion, demande de retraite progressive depuis novembre 2024) ainsi qu'à l'offre de services spécifiques aux régimes gérés par la Caisse des Dépôts (changement de coordonnées, consultation du compte individuel retraite, parcours affiliés pour les capitaux de moins de 300 points et suivi de la demande de retraite en ligne modernisée en septembre 2024)
- de consulter en ligne leurs documents de référence tels que les attestations de paiement et fiscales tous régimes, le titre de retraite, le bulletin de situation, etc.

ma retraite publique MAREP

2 millions de newsletters envoyées

5,5 millions de connexions sur les espaces personnels,
réalisées par **1 297 500 affiliés Ircantec**



**Taux des affiliés Ircantec
satisfaits**

Proposer des outils numériques

Pour apporter des réponses efficaces aux différents profils de client, toute l'information utile est diffusée sur le site internet, www.ircantec.retraites.fr et sur les espaces personnels. L'objectif est de faciliter l'autonomie des clients dans la recherche d'information et de leur proposer des services en ligne pour simplifier leurs démarches.

Du contenu et des services pour chaque cible

Les clients de l'Ircantec disposent de toute l'information utile sur le site internet du régime, dans le respect des règles du Référentiel général d'amélioration et de l'accessibilité (RGAA). Le taux d'accessibilité du site www.ircantec.retraites.fr est de 83,08%, y compris le moteur de recherche, et il est de 82,76% [pour la base de connaissances](#)).

De nouveaux services sur les serveurs téléphoniques ont été offerts aux affiliés afin de leur donner accès à l'information en toute autonomie :

- Création d'un choix spécifique sur les droits non réclamés, afin que les clients actifs puissent recevoir par SMS un lien vers Ma retraite publique et constituer leur demande de retraite en ligne ;
- Création d'un choix spécifique suite à la réception du titre de retraite pour les retraités (avec des informations sur le point de départ, la fréquence des versements...);
- Les retraités ont également la possibilité de recevoir par SMS, le lien vers le calendrier de paiement Ircantec ;
- Ajout de message spécifiques liées à la déclaration des décès ;
- Pour les numéros d'appel dédiés à Ma retraite publique, un service SMS permet l'envoi d'un lien vers la page d'inscription ou de régénération de mot de passe ;
- Création de numéros spécifiques dont deux « autonomes » (serveur vocal) pour les actifs et les retraités.

L'offre de services aux affiliés

La plateforme Ma retraite publique propose aux affiliés un parcours utilisateur, en 5 étapes, personnalisé en fonction de leur profil. Ils peuvent accéder aux services inter-régimes (déployés sur le portail du GIP Union Retraite), complétés de l'offre de services en ligne spécifique à l'Ircantec.

L'agent en activité, affilié à l'Ircantec, est prépositionné sur une des étapes du parcours retraite en fonction de son âge, de sa situation et de ses éventuelles démarches en cours. Il accède ainsi directement aux services et informations adaptés.

Le retraité Ircantec accède directement à son espace personnel sur l'étape « Vivre ma retraite » et dispose, en lecture directe, de ses derniers paiements, peut télécharger ses attestations et enfin découvre les démarches et informations utiles en fonction de son profil.


68,5%

des demandes de réversion Ircantec déposées via un portail retraite

69,5%

des demandes de retraite Ircantec déposées via un portail retraite

2,7 millions de visites sur le site Ircantec

5,9 millions de pages vues au total

175 777 échanges avec le robot conversationnel

SERVICES PLÉBISCITÉS PAR LES ACTIFS

- **737 000** accès au service Ma carrière (éléments de carrière, droits enregistrés, téléchargement du relevé de carrière)
- **365 000** accès au Compte individuel retraite (CIR) Ircantec (91 000 téléchargements du bulletin de situation du CIR)
- **584 000** accès au simulateur M@rel (complément d'information retraite, simulation du montant)
- **54 140** accès à la déclaration des enfants, déployée fin juillet 2024
- **118 888** accès aux services de demandes de retraite (personnelle, progressive et réversion)
- **28 000** accès au Parcours affiliés (demande de retraite en ligne pour les capitaux de moins de 300 points) et 17 000 demandes abouties
- **205 000** duplicatas de titres de retraite téléchargés et 524 000 consultations de documents (titres de retraite, accusé réception et récapitulatif des demandes)

SERVICES PLÉBISCITÉS PAR LES RETRAITÉS

- **2 228 000** accès au service paiement (consultation des paiements, tous régimes confondus) et **1 338 000** attestations de paiement téléchargées
- **1 490 000** attestations fiscales téléchargées (Ircantec ou tous régimes)



85 % des employeurs satisfaits

495 000 opérations réalisées par les employeurs

143 000 opérations au titre de la gestion des comptes individuels retraite Ircantec

142 350 consultations de courriers déposés en format dématérialisés

La plateforme pep's

À disposition des employeurs publics, la Plateforme employeurs publics (PEP's) offre 34 services afin de simplifier les démarches auprès des régimes de retraite et autres fonds gérés par la Caisse des Dépôts, de remplir les obligations de déclarations de cotisations et de données sociales et de gérer la carrière des agents depuis leur affiliation jusqu'à leur départ en retraite.

Les services les plus utilisés par les employeurs dans PEP's au titre de la gestion des agents affiliés à l'Ircantec sont en 2024 : la gestion des comptes individuels retraite, la consultation du compte financier, la gestion des déclarations individuelles Ircantec et la consultation des courriers en format dématérialisé.

Évolutions notables en 2024

L'année 2024 a été marquée par des optimisations de l'offre existante et par des travaux de simplification des parcours. Des améliorations ont été apportées sur des outils déployés récemment, comme :

- Le service « caractéristiques de vos agents », qui présente des indicateurs propres à chaque employeur à partir des données relatives à la carrière de leurs agents titulaires et non titulaires ;
- Le service « synthèse anomalies DSN et situation financière », qui renforce le dispositif d'assistance à la correction des anomalies auprès des employeurs entrés en Déclaration sociale nominative (DSN) ;

La démarche de dématérialisation des courriers se poursuit à travers la rubrique « vos courriers » et l'amélioration du service permettant d'optimiser leur gestion (archivage, ...).

Dans un objectif d'optimisation des échanges, la rubrique « Mes échanges » a été déployée, permettant d'exposer les sollicitations par formulaire de contact et les réponses apportées par les équipes du service gestionnaire de l'Ircantec.

Enfin, afin d'accroître la lisibilité de l'offre et la sécurité, certains services ont également été fermés.

Les employeurs sont désormais orientés de manière systématique vers PEP's pour prendre connaissance de leurs obligations et solliciter le service gestionnaire de l'Ircantec.



Tutoriels vidéo

La chaîne YouTube de l'Ircantec compte aujourd'hui **3 677 abonnés** (+ 968 en un an). Cet espace héberge les tutoriels utilisés à la fois sur le site du régime et sur Ma retraite publique. En 2024, les 26 tutoriels Ircantec comptabilisent plus de 90 000 consultations, les plus visionnés étant :

- Comment me connecter à Ma retraite publique via France Connect (15 270 vues)
- Comment consulter mes paiements (8 384 vues)
- Comment suivre l'avancement de ma demande de retraite (5 073 vues)

Être à l'écoute de ses clients

Les clients ont par ailleurs la possibilité de solliciter l'Ircantec via les canaux habituels de la relation client (téléphone, courriels, courriers, ...).

Répondre à toutes les demandes

Des taux et des délais de réponses sont fixés dans la Convention d'objectifs et de gestion (COG), qui encadre les conditions de mise en œuvre du mandat de gestion de l'Ircantec par la Caisse des Dépôts.

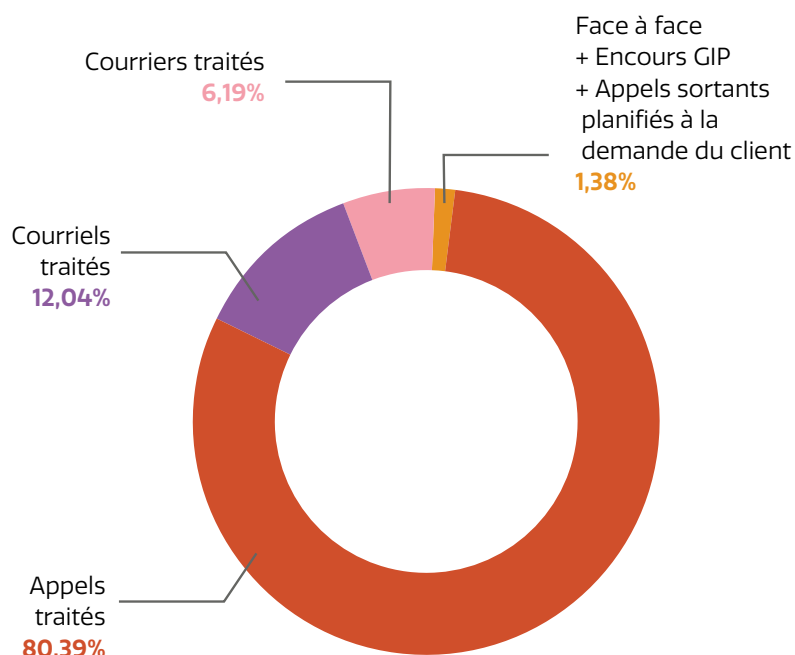
En 2024, le service de la relation client de l'Ircantec répond à ces exigences sur l'ensemble des canaux de communication, à l'exception du téléphone, avec un taux d'appel abouti légèrement inférieur à l'objectif COG.

La relation avec les employeurs

Une communication multicanale accompagne les employeurs vers une meilleure maîtrise des actes de gestion et des outils en ligne associés. Les employeurs sont informés de manière proactive et disposent d'une palette élargie de services numériques. Les contacts entrants par téléphone augmentent (+1,5%) et alors que ceux par courriel diminuent (-7,3%).

Le service gestionnaire de l'Ircantec organise des actions de formation et des séances d'information à l'intention des employeurs et des centres de gestion (qui diffusent ensuite ces informations à leurs collectivités adhérentes). En 2024, 1 495 employeurs ont ainsi participé à des formations ou à des conférences.

Répartition des sollicitations à l'initiative des clients



816 332 appels téléphoniques traités soit une prise en charge à **87,94 %**



1 704 appels téléphoniques sortants planifiés à la demande du client (actifs + employeurs)



122 272 courriels entrants traités avec une prise en charge à **90,9%** sous 2 jours ouvrés



62 814 courriels entrants traités

1 093 351 courriels expédiés

4 191 affiliés & **1 495** employeurs accompagnés

192 actifs & **93** retraités rencontrés sur site (Angers)

11 353 réclamations traitées (tous vecteurs) soit 92% des réclamations traitées sous 11 jours ouvrés

La relation avec les affiliés actifs

Les motifs de contact des actifs concernent la préparation à la retraite, la demande de dossier de retraite, ou encore l'avancement des demandes.

En 2024, la majorité des demandes est relative à la préparation de la retraite, avec une baisse par rapport à 2023 expliquée par le droit à l'information. En effet, les affiliés ont à leur disposition plusieurs outils de simulation et des demandes de mises à jour facilitées. Les actifs interrogent également l'Ircantec sur leur carrière notamment sur les périodes et les points pris en compte dans le calcul de leur future retraite.

Présent sur quatre salons grand public en 2024 (Salon des seniors à Paris, Salon « Bientôt la retraite » à Toulouse, Salon des maires à Paris et Salon sud seniors à Marseille), le service gestionnaire de l'Ircantec a constaté un besoin d'accompagnement pour les affiliés proches de la retraite. Ainsi, 734 affiliés ont bénéficié d'un entretien pour préparer et comprendre leur future retraite.

Par ailleurs, 47 conférences ont été organisées à la demande des employeurs afin d'informer leurs agents sur leurs droits à la retraite, touchant ainsi 2 604 actifs. 568 actifs proches de la retraite ont participé à des entretiens organisés dans le cadre de 18 journées d'information initiées par leurs employeurs.

La relation avec les affiliés retraités

Le premier motif de sollicitation des retraités concerne les paiements et tout particulièrement la date, le montant et les modalités de paiement. Les motifs liés au décès (annonce du décès, demande de réversion et la succession) et les demandes relatives à la retraite ou la réversion (titre de retraite, explication sur le calcul de la retraite, ...) complètent ces sollicitations.

21 993 contacts téléphoniques d'employeurs aboutis
4 248 courriels d'employeurs traités
794 339 contacts téléphoniques aboutis d'actifs et retraités
62 814 courriers traités d'actifs et retraités
118 024 courriels traités d'actifs et retraités



Philippe JOYEUX

**Directeur de la relation clients de la direction
des politiques sociales de la Caisse des Dépôts**

“

En 2024, nous avons poursuivi avec détermination un double objectif : simplifier l'accès à nos services pour tous nos clients et leur proposer un accompagnement toujours plus personnalisé.

Parce que l'accessibilité est au centre de la performance des dispositifs numériques, nous avons intensifié nos efforts pour rendre nos contenus et services toujours plus compréhensibles et faciles à utiliser, notamment pour les personnes en situation de handicap. Ces actions portent leurs fruits : notre taux d'accessibilité numérique, incluant désormais le site Ircantec, le moteur de recherche et la base de connaissances, s'élève à 83 % en 2024.

La connaissance client constitue également un pilier fondamental de notre efficacité opérationnelle. C'est pourquoi nous avons mené en 2024 une étude spécifique afin de mieux connaître les affiliés qui n'ont pas le réflexe de se connecter à nos services en ligne. Parallèlement, un benchmark des centres de contact des principaux régimes de retraite est venu nourrir notre réflexion pour renforcer la qualité de notre relation client.

Dans cette dynamique, nous avons poursuivi le développement de parcours clairs, cohérents et adaptés aux profils de chacun, qu'il s'agisse de clients actifs, de retraités ou d'employeurs. Ces derniers bénéficient d'une offre de services enrichie, alliant information réglementaire, formations à nos outils et accompagnement RH au plus près de leurs besoins.

Réorganisés en 2024 autour de segments de clientèle, nous avons affirmé notre volonté d'un accompagnement plus ciblé, plus pertinent. Cette logique se poursuit en 2025 avec l'enrichissement et la modernisation de nos services numériques et une ambition renouvelée : rendre nos clients toujours plus autonomes dans la réalisation de leurs démarches.

La gestion des comptes individuels de retraite et l'attribution des droits

Élément essentiel de l'activité de l'Ircantec, la gestion des comptes individuels de retraite (CIR) recouvre l'ensemble des opérations d'alimentation des comptes des affiliés actifs, à partir des données transmises par les employeurs. Chaque année, plusieurs campagnes de communication sont consacrées à l'accompagnement de ces derniers dans leurs opérations. Par ailleurs, un suivi de l'utilisation des données est réalisé en lien avec l'inter-régime.

L'exercice 2024 a vu une nouvelle catégorie d'agents soumis au régime de l'Ircantec : les Professeurs des Universités – Praticiens Hospitaliers (PU-PH). Ces derniers cotisent depuis le 1er septembre 2024 pour la partie hospitalière de leur activité. À fin 2024, le régime a enregistré des droits pour environ 3 800 agents et 21 000 périodes à ce titre.

L'amélioration et le maintien de la qualité de la DSN : un enjeu fort

Les déclarations sociales nominatives (DSN) sont des déclarations à caractère obligatoire, transmises par l'employeur pour l'ensemble de ses agents, relevant du régime de l'Ircantec. Ces données permettent d'alimenter les comptes individuels retraite (CIR) de chaque agent au fil de l'eau. À partir des données de période et d'assiette de cotisation, le régime calcule les points retraite complémentaire acquis.

De la qualité de la DSN dépend la sécurisation du recouvrement des cotisations, la fiabilité des CIR des affiliés et finalement la simplicité de la liquidation des retraites. Pour permettre aux employeurs de contribuer à ce cercle vertueux, leur accompagnement renforcé par les équipes de la direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts est quotidien.

Grâce à des contrôles automatisés, le service gestionnaire de la Caisse des Dépôts analyse la cohérence des données déclarées. Le pilotage des anomalies donne lieu à des actions de communication de masse en préventif et à un accompagnement individualisé des employeurs générant le plus d'anomalies en curatif.

L'évolution de la fréquence des déclarations depuis l'entrée en DSN (d'annuelle à mensuelle) génère de facto un nombre plus importants d'anomalies. La capacité du service gestionnaire et des employeurs à maîtriser et à traiter le volume d'anomalies demeure un enjeu fort pour les prochaines années. Sur un an, à fin 2024, le stock d'anomalies identifiées sur les périodes inscrites dans les CIR et non résolues progresse de 207 000, soit + 17%.

Parallèlement aux procédures de mise à jour des CIR par l'intermédiaire des déclarations sociales nominatives, des actions ponctuelles sont mises en œuvre. C'est notamment le cas pour les de- mandes de modifications transmises ou effectuées par les employeurs eux-mêmes, ainsi que pour les corrections apportées par le régime. Des mises à jour sont également effectuées lorsque les affiliés actifs du régime demandent à bénéficier d'un entretien information retraite ou au moment de la liquidation de leurs droits. En 2024, 266 814 mises à jour ponctuelles ont ainsi été effectuées dont 13,2% directement par les employeurs sur leur espace personnalisé.

L'actualisation des CIR par d'autres biais

Deux autres sources de mise à jour des CIR existent :

- L'intégration automatique de périodes de chômage Unédic et de la Poste en tant qu'employeur auto-assuré ;
- Les échanges inter-régimes relatifs à la validation, dans les régimes de titulaires, de périodes cotisées par des non titulaires, à la reprise des périodes de titulaires sans droits, ou encore à la prise en compte de périodes relatives à des services accomplis antérieurement à l'affiliation au régime. Au titre de 2024, 24 550 dossiers ont été traités, soit une baisse de 16,5 % comparativement à 2023.

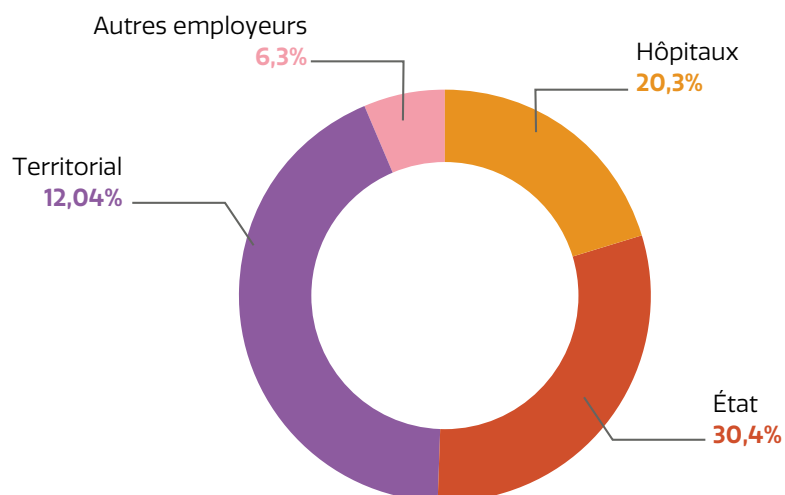
34 431 052 lignes de carrière intégrées dans les CIR en 2024

3 340 820 affiliés avec au moins une ligne carrière mise à jour au titre de l'exercice 2024

679 000 périodes de chômage Unédic.

9 400 périodes de chômage de La Poste, au titre de l'exercice 2023, ont contribué à l'amélioration de la complétude des CIR

Comptes individuels retraite alimentés par type de fonction publique en 2024



L'efficacité confirmée du recouvrement

L'Ircantec assure à la fois le paiement des prestations et le recouvrement des cotisations. Sur ce second volet, l'année 2024 se caractérise par un maintien de l'efficacité du régime.

L'évolution des employeurs recensés

Le point d'entrée à l'Ircantec consiste à identifier les employeurs relevant du régime afin de procéder à leur immatriculation. Cette action de veille permet de disposer en permanence d'une base employeurs à jour des évolutions de nature réglementaire ou législative impactant les employeurs. Elle porte sur les créations et les transformations de structures identifiées au niveau de l'INSEE, complétée d'une veille juridique par l'analyse des Journaux officiels.

Sur les 54 816 employeurs immatriculés au 31 décembre 2024, seuls 51 955 ont versé directement des cotisations à l'Ircantec. Le cas échéant, soit les employeurs n'ont pas eu de ressortissant Ircantec en 2024, soit leur versement est intermédié par les directions régionales des finances publiques.

Le suivi des cotisations

L'employeur verse les cotisations selon des périodicités définies par la réglementation Ircantec. Les versements, enregistrés dans le compte financier de l'employeur (CFE), sont exclusivement réalisés par virement bancaire. Une référence de virement est transmise tous les ans aux

54 816 employeurs immatriculés en 2024

dont **51 955 ont versé des cotisations**

+ 87% des employeurs sont issus de la **fonction publique territoriale**

841 695 virements reçus en 2024

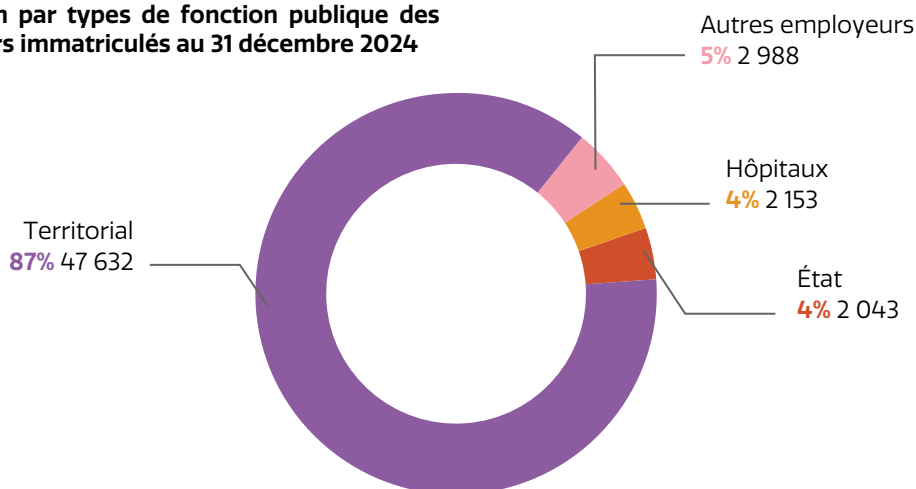
-2% par rapport à 2023 avec un taux d'anomalies de 5,6% (références de virement erronées principalement)

employeurs afin d'associer les transactions à chaque CFE.

Deux actions ont été menées visant à améliorer le dispositif de gestion des virements et l'enregistrement sur le bon compte financier employeur :

- L'automatisation du traitement des anomalies de virement par un robot, régularisant désormais 80 % des anomalies ;
- La dématérialisation de l'appel à versement afin d'inciter l'employeur à récupérer ses références de virement directement sur son espace personnel de la plateforme PEP'S

Répartition par types de fonction publique des employeurs immatriculés au 31 décembre 2024



Les opérations de « bouclage »

Après la réception des DSN et des versements faits par les employeurs, l'Ircantec opère un rapprochement entre les cotisations calculées d'après les déclarations et les cotisations versées par chaque employeur. Il s'agit des opérations dites de « bouclage ». Ce bouclage est réalisé soit automatiquement, s'il y a égalité entre cotisations reçues et cotisations dues, soit par les gestionnaires après analyse du compte financier employeur lorsqu'il y a un écart.

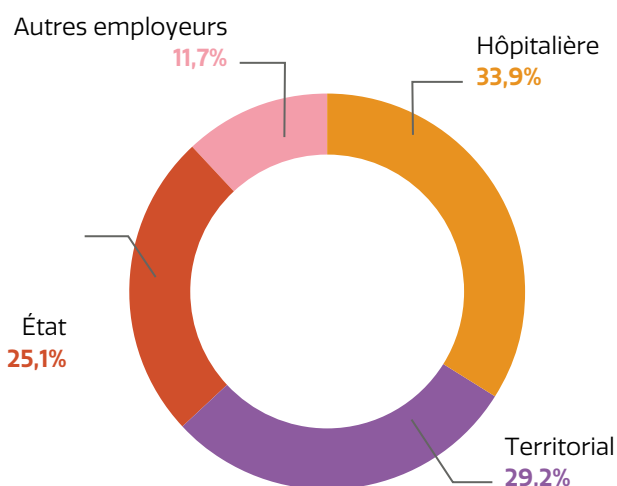
En cas de divergence, l'employeur est contacté afin de régulariser la situation (déclaration modificative ou complémentaire, versement complémentaire, remboursement). Ces opérations nécessitent un suivi des créances et des dettes.

Les 2 450 employeurs « grands contributeurs », qui représentent près de 85 % des cotisations versées, font l'objet d'un suivi mensuel par le régime. Pour les autres employeurs, le suivi des versements de l'exercice se fait dans le cadre du bouclage.

Dans le cas où l'employeur n'honore pas sa dette vis-à-vis de l'Ircantec, une procédure au contentieux est engagée. 73 employeurs sont suivis fin 2024 par le service juridique, pour un montant total de factures de 4 889 194,69 € à recouvrer.

Par ailleurs, en complément des cotisations versées par les employeurs, l'Ircantec a perçu, en 2024, près de 102 millions d'euros au titre des cotisations prélevées sur les périodes de chômage indemnisées et 16,5 M€ au titre des cotisations retraites (2022) des apprentis prises en charge par l'État.

Part des cotisations versées en 2024 selon les familles d'employeurs (total 4 782 M€)



4,782 milliards d'euros de cotisations normales encaissées en 2024 (+5,4% par rapport à 2023)

99,71% taux de bouclage pour l'exercice 2024

14 630 factures émises auprès de **5 283 employeurs**, pour un montant de **33,7 millions d'euros**.

Début 2025, 75,2% des factures étaient soldées.

Une gestion au service des affiliés

L'année 2024 est marquée par les suites de la réforme des retraites avec l'adaptation du système de gestion en lien avec la parution des textes relatifs au cumul emploi retraite salarié, créateur de droit.

En 2024, première année pleine de mise en œuvre de la réforme de retraite, **280 980 demandes** de retraites Ircantec ont été reçues. Cette volumétrie est en hausse de 2,33% par rapport à 2023.

L'adaptation des textes de l'Ircantec relative au cumul emploi retraite, créateur de droit pour les salariés, s'est finalisée au début de l'été. Dès lors, différents travaux d'ajustement du système d'information ont été lancés, dont la mise en production est prévue en avril 2025.

Par ailleurs, le régime a la capacité de recevoir et de traiter les demandes de retraite progressive, issues du portail commun inter-régimes, nouveau service mis en place à la suite de la réforme des retraites.

La part prépondérante de la demande de retraite inter-régimes en ligne est de nouveau confirmée en 2024. Elle revient au niveau constaté en 2022 pour représenter 64,7% du flux total (contre 59,8% en 2023). Ce service en ligne permet de réaliser dans le même temps sa demande de retraite Ircantec avec celles de tous les régimes auxquels le futur retraité a cotisé. Le parcours proposé, la mutualisation des pièces justificatives, le suivi du dossier sont les éléments expliquant l'appétence des affiliés pour ce service.

L'affilié peut également contacter une agence conseil retraite de l'Agirc-Arrco et profiter d'un rendez-vous physique dans un point conseil proche de son domicile. Cette possibilité lui est offerte dans le cadre d'un partenariat renouvelé en 2021 entre l'Agirc-Arrco et l'Ircantec. Ce service a profité à 21,8% des affiliés Ircantec en 2024 contre 28,3 % en 2023.

Simplifier les démarches des affiliés

L'objectif est de répondre au mieux aux attentes des affiliés et de simplifier le plus possible leurs démarches de demande de retraite, comme, par exemple limiter au maximum les pièces justificatives à fournir.

Leur assurer une continuité de ressources dès le premier mois de leur retraite est un des objectifs prioritaires de l'Ircantec notamment pour les pensions versées tous les mois et tous les trimestres. Cet engagement a été tenu en 2024 pour 97,22 % des retraites versées mensuellement.

Les différentes mesures de simplification et d'optimisation du système de gestion prises les années précédentes ont

permis de traiter 93 300 dossiers sans intervention d'un gestionnaire de la Caisse des Dépôts. Près de 16 000 futurs retraités ont utilisé en toute autonomie le service en ligne leur permettant de compléter et valider leur demande de retraite. Ces différents services permettent d'obtenir quasi instantanément le titre de retraite.

En 2024, le délai moyen entre la date de demande et son traitement était de 22 jours pour les dossiers dont la périodicité de versement est mensuelle, de 35 jours pour les dossiers à versement trimestriel, et de 44 jours pour ceux dont l'allocation est annuelle.

Assurer la continuité des ressources des allocataires

L'Ircantec accompagne les ayants droit des affiliés et allocataires décédés. Une attention particulière est ainsi portée aux demandes de pensions de réversion pour contribuer au maintien des ressources des ayants-droits. En 2024, pour 92,32 %, les dossiers de réversion ont été traités dans les 30 jours suivant la réception de la demande. La proportion de dossiers issus du portail commun inter-régime est de 62 %.

En outre, à la suite du décès d'un pensionné relevant du régime, le service gestionnaire calcule le solde de tout compte et gère ensuite la succession avec les notaires ou les héritiers en charge du dossier. Il procède, le cas échéant, au versement des arrérages restants dus ou au recouvrement des trop-versés. Cette activité représente plus de 45 000 actes de gestion en 2024.

Enfin, au titre des prestations annexes, l'Ircantec a versé, en 2024, un capital décès au profit des ayants droit de 249 affiliés décédés en activité.

281 000 demandes de retraite soit environ **23 400 dossiers** par mois

64,7% des demandes totalement dématérialisées

21,8% des affiliés accompagnés en point conseil retraite

Le paiement des droits

En 2024, l'Ircantec a effectué près de 11,2 millions de paiements d'allocations pour un montant brut total versé de 4,24 milliards d'euros en hausse de 6,8 % par rapport à 2023 (voir graphique page 25).

Le taux de retour des paiements, de 0,06 % sur l'année 2024, démontre la qualité de la mise à jour de la mise à jour des coordonnées de paiement des allocataires du régime et la robustesse de l'outil en charge de l'acheminement des paiements.

Soucieux du respect du planning des paiements fixé en début d'année, le régime a respecté toutes les échéances de paiements en 2024.

97,22% des dossiers à périodicité mensuelle sont versés le mois du départ à la retraite

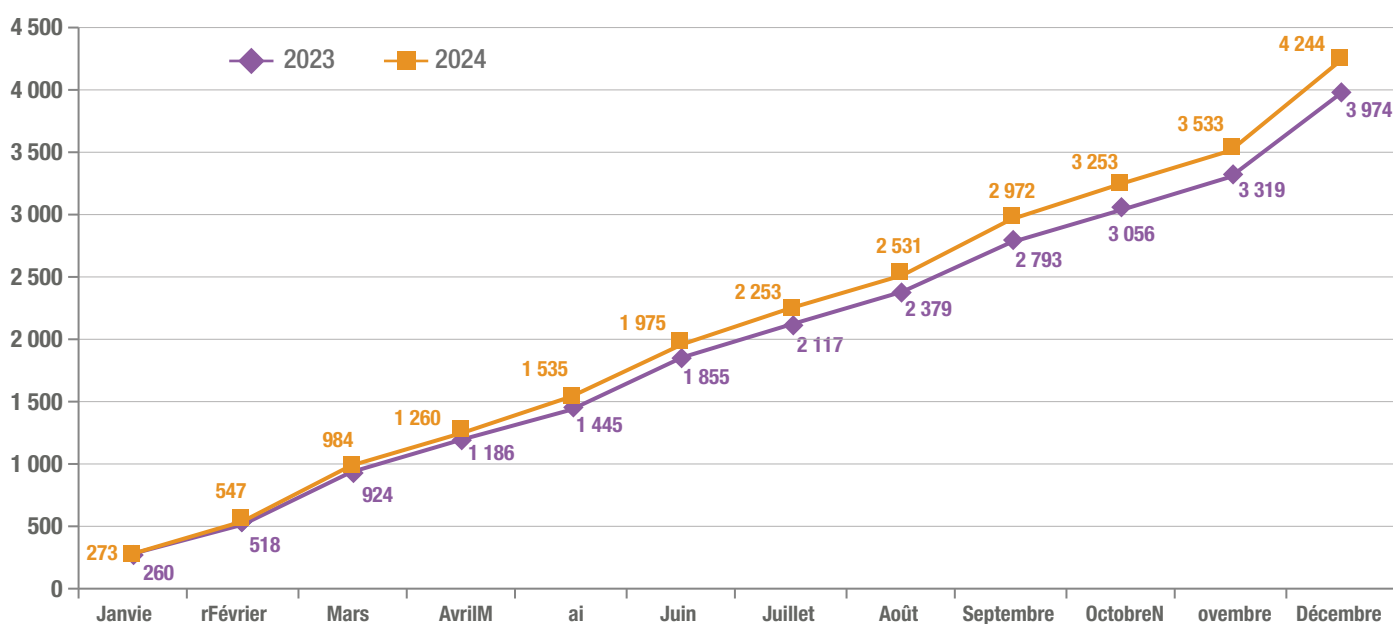
28,9 jours de délai moyen de traitement pour l'ensemble des dossiers

95% taux de conformité des dossiers de retraites liquidés, conformément au niveau de qualité attendu

92,3% des dossiers de réversion traités en moins de 30 jours en 2024

45 000 actes de gestion autour de la succession de pensionnés

Montants bruts payés en cumulé en 2023/2024 (en millions d'euros)





Xavier BARON

**Directeur adjoint de l'établissement Angers-Paris
et directeur de la gestion de la direction des politiques
sociales de la Caisse des Dépôts**



Malgré les effets de la réforme de 2023, le volume de demande de retraite reçue, en 2024, s'est établi à 281 000, en augmentation de 2,3 %. Cette évolution trouve son origine dans les campagnes réalisées par le GIP Union Retraite auprès des personnes des générations 1947 et 1948 n'ayant pas liquidé leur droit à retraite dans l'ensemble des régimes.

Les mesures prises les années précédentes en termes de simplification et de revue des processus, ont permis de traiter 33 % des demandes de retraite automatiquement et de fournir quasi-instantanément aux bénéficiaires leur titre de retraite.

Le cumul emploi-retraite, créateur de droit pour les salariés, est entré en vigueur au 1er septembre 2024. Les travaux d'adaptation du système d'information sont en cours et à compter d'avril 2025, les demandes de liquidation sont traitées au fil de l'eau.

Comme les années précédentes, la continuité de revenu entre le dernier salaire et le premier versement de retraite a été maintenue à un niveau très élevé, pour atteindre 97,20 % pour les dossiers dont la pension est mensuelle. S'agissant des réversions, 92,80 % des demandes sont traitées en moins de 30 jours. Ces résultats traduisent l'engagement du régime vis-à-vis de ses bénéficiaires.

Les actions menées auprès des employeurs pour améliorer la qualité de leur déclaration se sont poursuivies en 2024. Même si le volume d'anomalies produites reste élevé, il a diminué de 30 % par rapport à 2023, marquant ainsi l'attention des employeurs sur ce sujet. La qualité des déclarations est un enjeu fort car c'est la source d'alimentation des comptes individuels retraite des affiliés. Fournir une information complète et fiable aux ressortissants du régime sur leur situation fait partie des objectifs principaux de la direction de la gestion.

Au cours de l'année 2024, près de 11,2 millions de paiements ont été effectués pour les 2,37 millions de retraités de l'Ircantec. Pour les plus modestes d'entre eux, l'action sociale du régime a permis à 16 300 retraités de bénéficier d'une aide financière. La recherche permanente d'une gestion efficiente au service des affiliés Ircantec est ce qui conduit les actions de la direction de la gestion du service gestionnaire du régime.

Aux côtés des retraités les plus fragiles

L'action sociale de l'Ircantec vient en soutien aux retraités les plus modestes. 26 480 demandes d'aides ont été reçues en 2024, concernant principalement l'aide « énergie », dans un contexte de prix élevé, mais aussi l'aide à la rénovation thermique du logement.

Les aides individuelles

Principale offre de la politique d'action sociale de l'Ircantec, les 14 aides individuelles ont pour objectif de favoriser le « bien vieillir », de prévenir la perte d'autonomie et d'encourager le lien social. Accordées sous conditions d'affiliation au régime et de ressources, elles contribuent au financement de dispositifs d'accompagnement au maintien à domicile, tels que les services d'aide à la personne, ou aux difficultés passagères de la vie (financement de prothèses, d'équipements ménagers, amélioration du logement, aide au paiement de la facture d'énergie...).

En 2024, le Conseil d'administration du régime a reconduit une action ciblée pour proposer l'aide « énergie » à des retraités éligibles qui n'effectuent spontanément de demande d'aide. Cette politique du « aller vers » a permis de faire connaître l'action sociale du régime à des retraités ayant un niveau de ressources faible.

Les administrateurs de l'Ircantec ont également revu en 2024 les modalités de l'aide à la rénovation thermique du logement. Ainsi, 1 million d'euros a été octroyé à plus de 700 bénéficiaires, leur permettant de réaliser des travaux significatifs.

En 2024, l'Ircantec a continué le soutien au maintien à domicile avec une aide pour des services à la personne de qualité. Elle est centrée sur les besoins élémentaires du retraité : l'entretien du logement, l'aide à la préparation du repas et l'accompagnement aux sorties. Sur le terrain cette aide est intermédiée par la société Domiserve.

L'Ircantec a respecté en 2024 son engagement de traiter

plus de 90 % des demandes d'aides en moins de trente jours. Même si le site internet de l'Ircantec contient l'ensemble des informations relatives à l'action sociale, la communication papier via le magazine des Nouvelles de l'Ircantec reste un vecteur fort d'accessibilité aux offres de l'action sociale, notamment à l'aide du coupon de demande d'aide.

Les aides collectives

Dans les territoires concernés, 1,8 million de retraités de l'Ircantec peuvent bénéficier d'ateliers plan antichute, du soutien aux aidants, de la lutte contre la fracture numérique. Ces ateliers de prévention sont également un lieu de lien social qui permet de lutter contre l'isolement.

Par ailleurs, l'Ircantec a reconduit son soutien aux actions de l'association France Alzheimer auprès des familles, des aidants et des malades.

Les prêts

Une offre de prêts renouvelée en profondeur a été mise en place au 1er janvier 2024 afin d'assouplir les paramètres des prêts et de faciliter leur accès. Ces nouvelles conditions semblent séduire les retraités. En effet, le volume de prêt accordé a connu une augmentation de 38 % et de 48 % en montant pour atteindre 800 K€ au 31 décembre 2024.

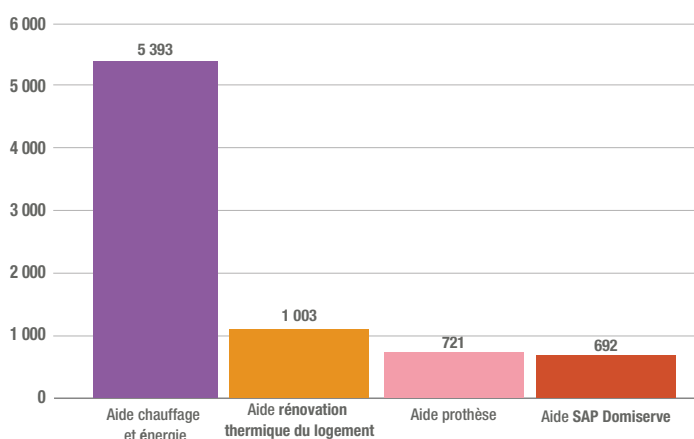
21 069 aides accordées à 16 315 bénéficiaires pour un montant global de **10,2 millions**

90 % des aides attribuées aux ménages aux revenus les plus modestes

53 % des aides versées concernent l'aide au paiement de la facture énergie

10 % du montant versé des aides concernent les aides services à la personne

Top 4 des aides accordées



3

ACCOMPAGNER LA GESTION DU RÉGIME

Au service de l'Ircantec et de la modernisation de son activité, différentes entités de la Caisse des Dépôts sont en charge des prévisions démographiques et financières, des questions juridiques, des systèmes d'information et de sa communication. Elles œuvrent à l'efficacité et à la qualité du service rendu, dans le respect des valeurs du régime et, notamment, de ses obligations en tant qu'investisseur socialement responsable (ISR).

Une coordination par le pilotage

La mandature installée en 2021 s'est achevée au 31 décembre 2024. Cette dernière année a été dense. Les grands chantiers engagés par les administrateurs et le service gestionnaire, comme le renouvellement de la politique ISR, ont pu être menés à leur terme, tandis que la révision de la réglementation et des procédures de gouvernance a été achevée, dotant le régime et ses administrateurs d'outils solides et efficaces.

Des outils adaptés pour la gouvernance

Le grand chantier d'adaptation des outils mis à la disposition de la gouvernance du régime s'est achevé avec la mise en place d'une charte de déontologie des administrateurs de l'Ircantec, élaborée par le service gestionnaire et validée par le Conseil d'administration du 27 juin 2024.

Cette charte et ce mémento visent à garantir le fonctionnement et la préservation des intérêts de l'Ircantec ainsi que la protection des administrateurs. Cette charte a vocation à s'appliquer à chacun des administrateurs, titulaires ou suppléants. Elle permet notamment de prévenir les conflits d'intérêts et intègre des précautions appuyées relatives aux conditions d'exercice du mandat, en particulier vis-à-vis de l'obligation de confidentialité et de secret professionnel qui s'impose aux administrateurs.

Les conflits d'intérêts possibles sont définis par la charte et le mémento qui y est annexé. Les précautions à prendre à ce sujet sont claires et détaillées. Enfin, la mise en place d'un référent déontologue indépendant garantit son application.

Une communication opérationnelle de proximité

La communication vers les affiliés, les retraités et les employeurs a fait l'objet d'une évolution souhaitée par les administrateurs, qui ont entrepris de se placer en appui des actions mises en œuvre par le service gestionnaire.

Si l'Ircantec a maintenu une présence forte sur le salon des maires et de collectivités locales (SMCL), une première participation au congrès de l'Association des maires ruraux de France (AMRF), à Dijon (Côte-d'Or), en septembre 2024 a été testée. Elle a permis de s'adresser à un public d'élus moins présents sur le SMCL et d'aller à leur rencontre. Un retour d'expérience sera fait en 2025 pour mesurer la pertinence de ce dispositif.

Une action de communication nouvelle a par ailleurs été mise en place à destination des employeurs des départements, régions et collectivités d'outre-mer. Outre un déplacement ponctuel des administrateurs à la Réunion, une action de sensibilisation a été menée à distance, en visioconférence, à destination des conseillers des Maisons France Service de l'île. Cette formation a été réalisée par la Direction de la Stratégie Clients (DSC). Cette démarche ponctuelle a permis de former des relais efficaces, sur place, à travers ce réseau des Maisons France Service.

Diverses saisines du service juridique

Dans un contexte politique complexe, en 2024, qui a retardé ou empêché l'adoption d'un certain nombre de textes, les saisines du service juridique par les services de gestion ont diminué, de 956 en 2023 à 835 en 2024.

L'examen des recours amiables formés par les bénéficiaires et de manière marginale par les employeurs a en revanche largement progressé, de 325 cas en 2023 à 527 en 2024. Cette augmentation en 2024 est liée aux campagnes menées par le GIP Union Retraite auprès d'affiliés n'ayant pas fait valoir leurs droits à retraite (134 recours examinés).

Concernant le contentieux de fond (49 dossiers en cours de traitement, 18 nouveaux dossiers en 2024), 38% des recours introduits à l'encontre de l'Ircantec en 2023 et 2024 concernent des contestations de fixation de point de départ de la retraite. 10 décisions de justice ont été rendues en la matière en 2024, toutes sont favorables au régime.

Le contentieux relatif au recouvrement se décompose en deux branches (recouvrement des allocations et recouvrement des cotisations) et a respectivement permis de récupérer 419 802,89€ et recouvrer 17 985 864,09€. Ainsi au 31 décembre 2024 18 405 666,98€ ont été recouvrés pour l'Ircantec par le service gestionnaire.

La continuité de l'action sociale assurée

L'action sociale, après une restructuration importante en 2023 (évolution de la politique des prêts, lutte contre la fraude, renouvellement du marché et de la prestation de service Aide à la personne) a consolidé en 2024 les actions collectives, les sécurisant avant la fin de la mandature. La convention avec l'association France Alzheimer arrivant à son terme au 31 décembre 2024, une nouvelle convention a été discutée et validée par le Conseil d'administration. Signée avant la fin de la mandature, elle assure une continuité de service. La même démarche a été suivie pour le partenariat de l'inter-régimes en régions. Les 17 conventions ont été revues et signées avant la fin de la mandature.

Une démarche ISR volontariste

Initié dès les premiers mois de la mandature, le profond renouvellement de la politique ISR du régime s'est achevé en 2024, avec la mise en place d'une politique biodiversité ambitieuse.

Un travail de préparation important a été mené, sur plusieurs mois, à travers les instances du régime, associant le service gestionnaire aux administrateurs, dont la volonté et l'implication sont clairement affirmées en ce domaine.



Florence BÉREAU

**Directrice du pilotage et de l'appui de l'établissement
Angers-Paris de la Direction des politiques sociales de la
Caisse des Dépôts**



2024, fin d'un cycle ! La mandature qui s'est achevée a vu une fois encore s'établir un partenariat fort et exigeant entre les administrateurs et le service gestionnaire, au service du régime.

Le dialogue constant entre les administrateurs, les différentes composantes de la direction du pilotage et de l'appui et l'ensemble des services et directions du service gestionnaire a notamment permis d'adapter les outils mis à la disposition de la gouvernance du régime. Après le règlement intérieur en 2023, une charte de déontologie et un mémento ont été votés en 2024. À la fin de cette mandature, l'Ircantec est désormais dotée des textes et des outils qui permettent d'assurer le bon fonctionnement de ses instances dans un cadre sécurisé.

La politique de formation a aussi fait l'objet d'un vaste chantier. Mené sur l'année 2024, il doit aboutir en 2025, à l'ouverture de la nouvelle mandature. Les nouveaux administrateurs pourront s'acquitter de leurs obligations réglementaires de formation sur une plate-forme dématérialisée. Les modules e-learning, construits en interne par le service gestionnaire en collaboration avec les administrateurs, répondent aux prescriptions réglementaires relatives à la formation des administrateurs mais sont aussi adaptées aux spécificités de l'Ircantec. Un module sur l'investissement responsable est ainsi proposé, ainsi qu'un module sur la déontologie, avec des mises en situations très pratiques.

Relever les défis à venir en matière de système d'information

La filière Système d'Information (SI) de la direction des politiques sociales (DPS), gestionnaire de l'Ircantec, s'est transformée en septembre 2024 à travers un arrimage renforcé avec le métier afin d'accroître le pilotage par la valeur. Cette transformation s'est concrétisée par la nomination de pilotes de solution, responsable de bout en bout des projets, dont l'objectif est d'assurer une fluidité des interactions. La création d'un pôle d'expertise fonctionnelle, en charge du pilotage du développement des compétences internes et externes, a également permis d'optimiser le bassin d'emploi, d'assurer l'adéquation avec la stratégie de la filière et de faciliter l'identification interne et externe des ressources.

Une année riche en livraisons

En 2024, plusieurs livraisons liées à des projets de longs termes ont pu être réalisées. En parallèle, la rénovation du système d'information se poursuit à travers différents projets.

- Livraison du Suivi d'Affaires Unifié (SAU) : cette application rassemble en « affaire », des éléments provenant tout aussi bien de certains formulaires de contact sur nos plateformes, des courriers numérisés, des transferts d'autres équipes ou encore d'autres applications du SI. Chaque « affaire » décline un processus à opérer et guide les gestionnaires dans les tâches à réaliser. L'ergonomie a été travaillée avec des critères d'expérience utilisateur (UX design) pour permettre une navigation facilitée depuis l'affaire vers les applications de gestion sur le bon dossier, le bon client, le bon courrier à composer, la bonne conversation client. Le SAU permet de gagner en agilité et mieux servir les clients et partenaires.
- Livraison d'un nouvel outil de recouvrement des personnes physiques (DT2) : en remplacement d'un ancien outil, devenu obsolète, cette solution développée à partir de technologie récente permettra d'intégrer plus facilement de nouveaux types de créance/dette.
- Livraison de nouvelles fonctionnalités sur le portail employeurs (PEP'S) facilitant/simplifiant les demandes : dans la rubrique « vos courriers », une dizaine de nouveaux modèles de courriers a été déposée auprès de 50 000 employeurs (250 000 courriers déposés en format dématérialisé en 2024) et dans la rubrique « mes échanges », 45 600 formulaires de contacts ont été enregistrés en 2024 pour 15 300 employeurs dont près de 19 000 concernant la thématique « droits à pension ». Intégration du nouveau service inter-régimes de demande de retraite progressive dans le processus de liquidation.
- Résorption de la dette technique sur l'application de liquidation Ircantec.
- Démarrage des travaux liés au cumul emploi-retraite concernant les salariés relevant de l'Ircantec.
- Lancement le 26 avril 2024 du projet de refonte de l'application gérant l'action sociale des deux fonds gérés par la direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts (l'Ircantec et la CNRACL) avec une cible de livraison en 2026. L'ambition est de dématérialiser au maximum les

processus et de permettre aux retraités de gérer en ligne l'intégralité de leur demande (bien que le canal courrier perdurera).

Des chantiers à suivre en 2025

La plateforme employeur (PEP'S) poursuit l'évolution de ses fonctionnalités, avec notamment :

- Rubrique « Mes échanges » : élargissement des fonctionnalités avec la possibilité pour un employeur de joindre une pièce à sa demande, et pour un gestionnaire de la Caisse des Dépôts, d'initialiser une conversation avec un utilisateur et de joindre une pièce à un échange ;
- Rubrique « Vos courriers » : mise en place d'une date d'expiration de l'affichage de certains courriers ;
- Service « Validation de titulaire sans droit Ircantec » : développement d'un complément qui permettra aux employeurs de saisir une demande de rétablissement à l'Ircantec pour un agent, en remplacement des demandes envoyées par courrier.

Par ailleurs, d'autres chantiers concernant différents outils et des cibles multiples, sont également programmés pour 2025 :

- enrichissement du parcours affiliés pour les élus ;
- premières livraisons du projet RGCU vision cible avec notamment la livraison d'une nouvelle interaction homme-machine ciblée sur les données RGCU ;
- livraison des travaux liés au cumul emploi-retraite et intégration du nouveau service inter-régimes (deuxième liquidation suite à cumul emploi-retraite) ;
- intégration du répertoire de référence des pièces dans les processus de gestion ;
- premières expérimentations d'intégration de l'Intelligence artificielle (IA) afin d'améliorer la qualité du service et augmenter l'efficacité opérationnelle des process métiers (génération de réponses type grâce à un agent conversationnel basé sur l'IA générative, simplification et allègement du contrôle de niveau 1 a priori et a posteriori) ;
- livraison des travaux d'aménagement informatique du nouveau bâtiment Quatuor Eblé à Angers, rapprochant la filière SI des métiers de la gestion et de la relation client de la Caisse des Dépôts.

Garder le lien, informer, expliquer

L'Ircantec a déployé en 2024 une communication au service de la notoriété du régime, inclusive, innovante et responsable, reflet de ses valeurs et de ses engagements auprès de ses différentes cibles (Institutionnels, affiliés, employeurs).

Transparente

La communication de l'Institution est empreinte par la volonté de développer la transparence et la pédagogie sur l'impact de ses investissements (relations presse, événement ISR, prix politique climat, politique biodiversité et démarche ISR, rapport d'activité et publications ISR, bilan de mandature interne et externe).

Inclusive et innovante

Les actions de communication mises en œuvre sont multi-supports afin d'accroître l'accessibilité tout en affinant le ciblage des informations. Le dispositif pluri media des Nouvelles de l'Ircantec est, par exemple, décliné en version print et dématérialisée, avec un ciblage particulier vers les retraités les plus fragiles, éligibles à l'action sociale.

Chaque année, les conseillers retraite de la Caisse des Dépôts partent à la rencontre des affiliés du régime. En 2024, des actions sur les territoires ont été expérimentées (participation au congrès des maires ruraux de France et à plusieurs salons retraite en province, action d'information et notoriété auprès des affiliés de la Réunion). Ces événements de proximité instaurent un lien concret avec des cibles parfois moins captives.

Responsable

L'Ircantec tend à suivre des principes de communication responsable, tels que la réduction des impressions, l'accessibilisation progressive des supports, le sous-titrage systématique des vidéos, la réduction des courriels à travers des envois ciblés, l'application de clauses d'engagement environnemental et sociétal dans les recours aux prestations, etc.





4

CONDUIRE LA GESTION FINANCIÈRE

Régime excédentaire du fait de sa dynamique démographique et de son pilotage technique et financier renforcé depuis 2008, l'Ircantec affiche, en 2024, un résultat de 1 311 millions d'euros.

Une situation comptable excédentaire

Le bilan et le compte de résultat au 31 décembre 2024 sont présentés en annexe du présent rapport. Les comptes annuels complets sont disponibles sur le site de l'Ircantec.

En ce qui concerne le compte de résultat, les charges techniques de l'Ircantec s'élèvent en 2024 à 4,396 milliards d'euros (+8,3% par rapport à 2023), essentiellement constituées du versement des prestations de retraite à hauteur de 4,311 milliards d'euros.

Ces charges sont couvertes par 5,201 milliards d'euros de produits techniques (+5,0 % par rapport à 2023), correspondant pour l'essentiel à 4,786 milliards d'euros de cotisations normales (+5,2%), auxquelles s'ajoutent 328 millions d'euros de produits de compensations ainsi que 42 millions d'euros de cotisations rétroactives.

Les charges et les produits dégagent un résultat technique du régime excédentaire de 805 millions d'euros, contre 892 millions d'euros en 2023.

Les charges de gestion s'élèvent à 100 millions d'euros, y compris l'action sociale du régime pour 14,5 millions d'euros. Les produits d'action sociale totalisent 15,3 millions d'euros, dont 13,3 millions d'euros d'aides sociales, contre 12,8 millions d'euros en 2023. Le résultat d'exploitation atteint ainsi 721 millions d'euros, contre 806 millions d'euros en 2023.

L'excédent financier s'élève à 594 millions d'euros contre 485 millions d'euros en 2023.

L'augmentation de 109 millions d'euros résulte essentiellement de plus-values réalisées sur les fonds dédiés et ouverts du portefeuille pour 519 M€. Ces plus-values sont la conséquence de la mise en œuvre finale de l'allocation d'actifs validée en décembre 2022 qui implique une réduction des actions européennes au profit des actions monde et de la création de fonds dédiés actions monde issus d'appel d'offres, dans un contexte de marchés actions haussier sur l'année. Cette allocation d'actifs prévoit en portefeuille une part actions Monde à hauteur de 18% contre 8% auparavant et de ce fait une réduction des actions européennes qui s'est étalée sur deux ans.

En intégrant la charge d'impôt de 3 millions d'euros, le résultat de l'exercice présente un excédent de 1 311 millions d'euros, contre 1 288 millions d'euros en 2023.

En ce qui concerne le bilan, l'exercice 2024 s'achève avec un total de 15,264 milliards d'euros (+9,2 %). À l'actif, ce montant correspond pour l'essentiel aux 14,088 milliards d'euros de titres de l'activité de placement (+8,4 % par rapport à 2023), aux 517 millions d'euros de créances de gestion technique et aux 563 millions d'euros de disponibilités à la clôture.

Le passif du bilan inclut principalement 13,515 milliards d'euros de réserves techniques du régime, le résultat positif de l'exercice 2024 de 1 311 millions d'euros ainsi que 267 millions d'euros de dettes de gestion technique.

Il est à souligner que les comptes du régime sont à nouveau certifiés sans réserve par le commissaire aux comptes.

BILAN (EN MILLIERS D'EUROS)

ACTIF		Opérations de retraite	Action sociale	31/12/2024	31/12/2023	Variation
	Actif immobilisé net	70 134	2 721	72 855	59 205	23,1%
1	Immobilisations corporelles brutes	-	-	-	-	N/A
	- Amortissements et dépréciations	-	-	-	-	N/A
1	Immobilisations financières brutes	70 134	2 721	72 855	59 205	23,1%
	- Amortissements et dépréciations	0	0	0	0	N/A
	Activité de placement	14 087 604	-	14 087 604	12 993 057	8,4%
3.1	Organismes de placement collectif en valeur mobilières	12 999 407	-	12 999 407	12 632 280	2,9 %
	- Dépréciations	0	-	0	-687 293	N/S
3.2	Fonds de placement spécifiques	1 089 292	-	1 089 292	1 049 158	3,8%
	- Dépréciations	-1 096	-	-1 096	-1 088	0,7%
	Actif circulant	1 079 796	-	1 079 796	908 183	18,9%
	Créances de gestion technique	517 077	-	517 077	527 547	-2,0%
4.1	Cotisations rétroactives	163 385	-	163 385	172 087	-5,1 %
	- Dépréciations	-23 722	-	-23 722	-22 741	4,3 %
4.2	Cotisations	293 127	-	293 127	292 494	0,2 %
	- Dépréciations	-10 715	-	-10 715	-10 012	7,0 %
4.3	Compensations entre organismes	90 425	-	90 425	92 581	-2,3 %
	- Dépréciations	-	-	-	-	N/A
4.4	Autres créances techniques	9 098	-	9 098	6 782	34,1 %
	- Dépréciations	-4 521	-	-4 521	-3 643	24,1 %
5	Autres créances	41	-	41	5	N/S
	- Dépréciations	0	-	0	0	N/A
6	Disponibilités	562 679	-	562 679	380 630	47,8 %
	- Dépréciations	-	-	-	-	N/A
7	Comptes de liaison entre domaines d'activité	2 708	21 285	23 993	21 735	10,4 %
	TOTAL DE L'ACTIF	15 240 243	24 006	15 264 249	13 982 179	9,2 %

PASSIF		Opérations de retraite	Action sociale	31/12/2024	31/12/2023	Variation
8	Capitaux propres	14 807 958	18 332	14 826 290	13 515 133	9,7 %
	Réserves techniques	13 497 576	17 557	13 515 133	12 226 707	10,5 %
	Résultat en instance d'affectation	0	0	0	0	N/A
	Résultat de l'exercice	1 310 382	775	1 311 157	1 288 426	1,8%
9	Provisions pour risques et charges	63 928	38	63 967	113 953	-43,9%
	Dettes	347 071	2 928	349 999	331 358	5,6 %
10	Dettes financières	0	-	0	0	N/A
	Dettes de gestion technique	267 489	-	267 489	253 918	5,3 %
11.1	Prestations	67 081	-	67 081	63 093	6,3 %
11.2	Cotisations	5 455	-	5 455	5 269	3,5 %
11.3	Transferts de cotisations	33 520	-	33 520	33 509	0,0 %
11.4	Compensations entre organismes	12 685	-	12 685	10 632	19,3 %
11.5	Autres dettes techniques	148 748	-	148 748	141 415	5,2 %
12	Autres dettes	79 582	2 928	82 510	77 440	6,5 %
	Fiscales et sociales	56 934	-	56 934	53 053	7,3 %
	Prestations administratives	22 621	-	22 621	23 022	-1,7 %
	Autres dettes	27	2 928	2 955	1 366	N/S
	Comptes de liaison entre domaines d'activité	21 285	2 708	23 993	21 735	10,4 %
	TOTAL DU PASSIF	15 240 243	24 006	15 264 249	13 982 179	9,2 %

COMPTE DE RÉSULTAT (EN MILLIERS D'EUROS)

COMPTE DE RÉSULTAT		Opérations de retraite	Action sociale	31/12/2024	31/12/2023	Variation
	Produits techniques	5 200 977	-	5 200 977	4 952 652	5,0 %
13	Cotisations	4 786 486	-	4 786 486	4 550 925	5,2 %
14	Cotisations rétroactives	41 638	-	41 638	43 738	-4,8 %
15	Produits de compensations	328 438	-	328 438	313 048	4,9 %
16	Autres produits techniques	4 848	-	4 848	3 426	41,5 %
17	Reprises sur provisions et dépréciations	39 567	-	39 567	41 515	-4,7 %
	Charges techniques	4 395 829	-	4 395 829	4 060 769	8,3 %
19	Capitaux décès	7 531	-	7 531	5 999	25,5 %
20	Transferts de cotisations	-29 934	-	-29 934	-30 147	-0,7 %
21	Charges de compensations	51 983	-	51 983	42 302	22,9 %
22	Autres charges techniques	16 311	-	16 311	33 864	-51,8 %
23	Dotations aux provisions et dépréciations	38 958	-	38 958	36 397	7,0 %
	Résultat technique	805 148	-	805 148	891 883	-9,7 %
24	Produits de gestion courante	12	15 319	15 331	14 777	3,7 %
	Produits de l'action sociale	-	15 319	15 319	14 739	3,9 %
	Autres produits de gestion courante	12	0	12	38	-69,0 %
25	Charges de gestion courante	85 385	14 555	99 941	100 256	-0,3 %
	Charges de gestion administrative	85 365	1 220	86 584	87 050	-0,5 %
	Charges de l'action sociale	-	13 336	13 336	12 781	4,3 %
	Autres charges de gestion courante	21	0	21	424	N/S
	Résultat courant	-85 374	764	-84 610	-85 479	-1,0 %
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	719 774	764	720 538	806 404	-10,6 %
26	Produits financiers	1 258 583	44	1 258 627	606 373	N/S
27	Charges financières	664 754	33	664 788	121 306	N/S
	RÉSULTAT FINANCIER	593 829	11	593 840	485 067	22,4 %
28	Impôts sur les revenus imposés	-3 221	-	-3 221	-3 045	5,8 %
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	1 310 382	775	1 311 157	1 288 426	1,8 %

La gestion financière

Disposant de réserves importantes (plus de 17 Md€ à fin 2024), l'Ircantec a défini une politique d'investissement socialement responsable (ISR) innovante et pragmatique, devenant un des acteurs majeurs et reconnus du secteur. La Feuille de Route des investissements 2022-2026, adoptée par le Conseil d'administration de l'Ircantec en mars 2022, s'inscrit dans la continuité de ses objectifs de long terme et renforce ses engagements en matière climatique (avec un objectif de maîtrise de la température du portefeuille à 1.5 degrés contre 2 degrés précédemment) et également en matière de biodiversité, matérialisés notamment par une actualisation de sa Charte ISR. Une nouvelle allocation d'actifs a par ailleurs été adoptée en décembre 2022, visant à sécuriser le rendement du portefeuille, tout en assurant le respect des contraintes prudentielles de solvabilité.

Gouvernance

La politique de placement définit les objectifs et les orientations en termes d'univers d'investissement et de risques des placements financiers du régime, dans le cadre réglementaire applicable au régime et de son Règlement financier

Elle s'applique à l'ensemble des actifs financiers détenus par l'Ircantec : la gestion des réserves à moyen et long terme et la gestion des disponibilités mobilisées pour la trésorerie, à court terme, des opérations de retraite.

Le Conseil d'administration (CA) fixe par délibération les orientations générales de la politique de placement.

Ces orientations portent notamment sur les objectifs, l'allocation stratégique des actifs, les éléments de la politique de risque, en particulier la nature des placements autorisés, les règles de dispersion et les critères d'évaluation éventuels des supports.

Le Conseil d'administration valide également la sélection des sociétés de gestion assurant la gestion de portefeuille dans le cadre de fonds dédiés.

La Commission de Pilotage Technique et Financier (CPTF) est chargée de la préparation des travaux du Conseil d'administration relatifs à la politique de placement. Pour ce faire, elle instruit les dossiers et les propositions qu'elle soumet au Bureau en vue d'une présentation au Conseil d'administration. Ces travaux sont préparés par la Caisse des Dépôts, chargée des opérations de la gestion financière par délégation du CA.

Dans le cadre de ses missions, la Caisse Des Dépôts élabore les propositions en matière de politique de placement, accompagne les administrateurs dans leur réflexion stratégique et assure la mise en œuvre de la politique de placement dans le respect des orientations générales

décidées par le Conseil d'administration, notamment le pilotage de la performance et des risques du portefeuille.

Philosophie d'investissement

La première responsabilité de l'Ircantec est de garantir à ses bénéficiaires et ses futurs pensionnés le versement de leur retraite sur le long terme. Ainsi, l'objectif assigné à la politique de placement est de réaliser une performance contribuant à respecter les ratios de solvabilité et de pérennité du régime définis par la réforme de 2008.

Trois grandes orientations structurent la feuille de route des investissements :

1. Dans un contexte de croissance des réserves, optimiser le couple rendement/risque, en tant qu'investisseur de long terme, dans la limite des risques acceptés par l'Institution et en cohérence avec sa Charte d'investisseur responsable.
2. Renforcer la démarche d'investisseur responsable en consolidant la politique ISR du Régime et son effectivité dans la gestion des réserves.
3. Accroître le positionnement d'investisseur de référence dans le champ de la retraite complémentaire en communiquant de manière transparente sur les réalisations du Régime et sur sa politique d'investisseur responsable.

S'agissant de la gestion de la trésorerie, la politique de placement doit privilégier la sécurité et la capacité à payer les retraites aux dates d'échéance prévues.

Structure des portefeuilles

Les investissements de l'Ircantec sont constitués principalement de Fonds communs de placement (FCP).

Afin d'en maîtriser la gestion, l'Institution recourt principalement à des fonds dédiés pour les classes d'actifs traditionnels auxquelles sont affectées des montants importants. Par ailleurs, l'Institution recourt également à des fonds ouverts dans les limites prévues par le règlement financier ou des fonds d'actifs non cotés dans le respect de l'allocation d'actifs.

Sélection des sociétés de gestion

L'Ircantec sélectionne les entreprises assurant la gestion de portefeuille pour compte de tiers (ou « sociétés de gestion ») à l'issue de mises en concurrence opérées dans le respect des dispositions de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

Sur l'ensemble des classes d'actifs financiers constituant l'allocation validée par le CA, la Caisse Des Dépôts prépare les consultations, procède à l'analyse des candidatures et des offres des soumissionnaires et présente les propositions de rapports d'analyse à une commission consultative de sélection (CCS) constituée de membres de la commission technique concernée ou du Bureau.

Les propositions de choix (c'est-à-dire les propositions de désignation du ou des attributaires du marché) sont validées par le CA, conformément aux dispositions de l'article 4-II de l'arrêté du 30 décembre 1970 modifié.

Les instances de gouvernance de l'Institution sont régulièrement informées de l'avancée du processus, en particulier par le biais de la CPTF.



Le positionnement des réserves

Le portefeuille de réserves à fin 2024 s'élève à 17,2 Md€.

Dans le cadre d'une allocation cible dont l'objectif est d'optimiser le rendement sur le long terme dans la limite des risques acceptés par l'Institution, le portefeuille de l'Ircantec se répartit en grandes classes d'actifs de taux, d'actions et d'immobilier. En outre, l'Ircantec a fait le choix d'investir dans d'autres supports non cotés, liés aux enjeux climatiques, environnementaux et sociaux en cohérence avec ses engagements extra-financiers.

Rappel de l'allocation d'actifs stratégique 2022-2026

Dans la continuité de la précédente allocation, l'allocation stratégique 2022-2026 vise à :

- Sécuriser le rendement et la valeur du portefeuille de réserves à moyen et long terme ;
- Diversifier les supports d'investissement ;
- Contrôler le risque afin d'assurer le respect des contraintes prudentielles de solvabilité.

Dans le cadre de la revue quadri-annuelle de l'allocation stratégique d'actifs prévue par le Règlement financier de l'Ircantec, différentes propositions d'allocations d'actifs à long terme pour l'Ircantec ont été étudiées. L'allocation d'actifs suivante a été retenue et validée par le CA de décembre 2022 (voir le tableau ci-dessous)

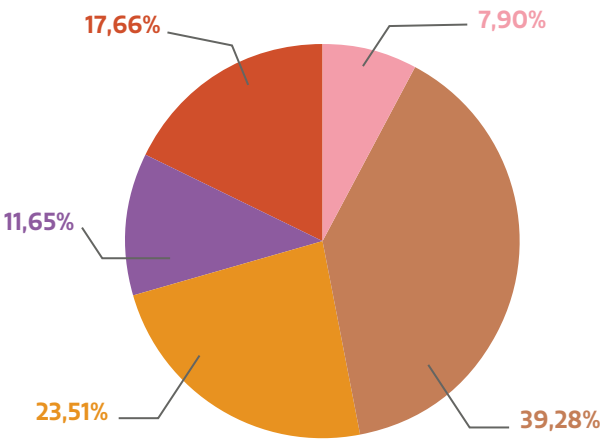
Les hypothèses de rendement par classe d'actifs de cette allocation cible tendent vers un rendement annualisé de +3,34% sur longue période. Sur la période fin décembre 2022 – fin décembre 2024, le portefeuille des réserves de l'Ircantec a délivré une performance annualisée de +7,87%.

L'allocation stratégique s'est mise progressivement en place en 2023 et 2024 au sein du portefeuille de l'Ircantec, pour arriver à fin décembre 2024 à la situation suivante :

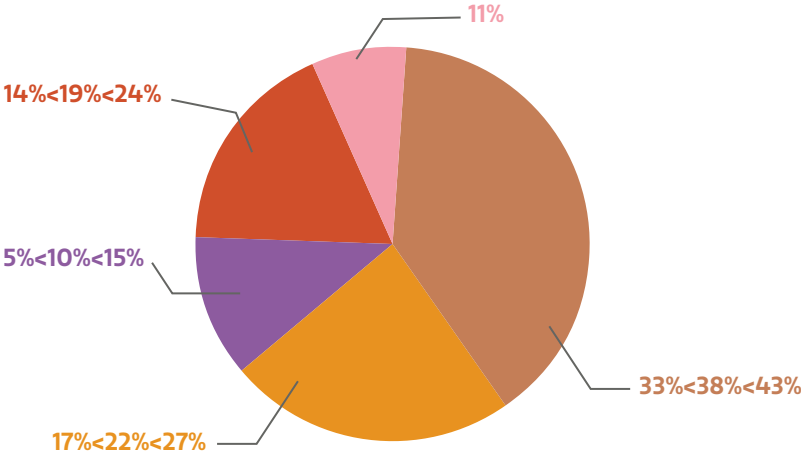
Allocation d'actifs – décembre 2022

	Obligations souveraines nominales	Obligations souveraines indexées	Obligations d'entreprises (crédit)	Actions Européennes	Actions OCDE	Actifs non cotés	Immobilier
Allocation proposée	10%	19%	22%	20%	18%	4%	7%

Répartition du portefeuille au 31/12/2024



Allocation stratégique 2022-2026



Le portefeuille respecte les bornes de pondération définies par l'allocation stratégique*.

* Notons qu'il n'existe pas de borne tactique pour l'immobilier et les actifs non cotés. En revanche, le poids dans l'allocation stratégique correspond à un objectif d'exposition. L'exposition réelle dépend de la montée en charge des investissements.

● Actions
● Obligations souveraines indexées
● Obligations souveraines nominales
● Obligations d'entreprises (crédit)
● Immobilier et autres actifs non cotés

Répartition du portefeuille de réserves par grandes classes d'actifs au 31 décembre 2024

Classes d'actifs	Valeur boursière (M€)	En % de réserve
Actions	6750	39,3 %
Obligations d'entreprises (crédit)	4040	23,5 %
Obligations souveraines nominales	2001	11,6 %
Obligations Indexées sur l'inflation	3035	17,7 %
OPPCI	917	5,3 %
Investissements d'Impacts	442	2,6 %

Un portefeuille diversifié, majoritairement composé de fonds dédiés

Conformément à son règlement financier, les investissements de l'Ircantec sont principalement constitués de fonds dédiés.

Fin 2024, le portefeuille comporte désormais 24 fonds dédiés cotés et 1 fonds dédié non coté. Les fonds dédiés cotés sont investis dans des valeurs mobilières représentant au total 91% des réserves, soit 15,8 Mds euros. Ces fonds se répartissent ainsi :

- 6 FCP investis en actions européennes, gestion fondamentale
- 1 FCP investi en gestion passive actions européennes aligné sur un indice Paris Aligned Benchmark
- 2 FCP investis en obligations indexées sur l'inflation
- 5 FCP investis en taux nominaux (2 green bonds, 2 obligations souveraines, 1 social bonds)
- 4 FCP investis en obligations d'entreprises libellées en euro
- 1 FCP investis en actions monde ex Europe en gestion systématique (en attente de transfert)
- 1 FCP investi en actions Monde en gestion systématique
- 4 FCP investis en actions monde en gestion fondamentale dont deux sur la thématique Transition écologique et environnementale

Au 31 décembre 2024, les sociétés de gestion sélectionnées par l'Ircantec sont les suivantes :

Sociétés de gestion	Valeur boursière (en M€ au 31/12/2024)	% des réserves
AXA IM	4482	26,1 %
Amundi	2682	15,6 %
Allianz	1799	10,5 %
BNP AM	1760	10,2 %
Mirova	1304	7,6 %
DPAM	1087	6,3 %
Candrian	1072	6,2 %
Swiss Life	798	4,6 %
Ostrum	771	4,5 %
Schroders	619	3,6 %
Access Capital Partners	386	2,2 %
Nomura	244	1,4 %
Ensemble : Groupe CDC, Danske Bk, LFREM, Meeschaert, Demeter, Alter, Phitrust, Arkéa, Idico et Rgreen Invest	180	1,0 %
Total Ircantec	17186	100 %

Mouvements opérés sur la période

En 2024, le Conseil d'administration Ircantec a validé la sélection des gérants retenus pour quatre appels d'offres, tous lancés en 2023, sur les classes d'actifs suivantes :

- **Obligations Souveraines OCDE¹**, en gestion fondamentale
- **Actions Monde (OCDE)²**, décomposé en deux lots, l'un portant sur les Actions Monde (OCDE) d'entreprises contribuant à la Transition énergétique et écologique avec une gestion fondamentale et l'autre portant sur les Actions Monde (OCDE) avec une gestion systématique
- **Les Actions Européennes en gestion fondamentale³**.
- **Les Actifs non cotés d'Infrastructures pour la TEE⁴**.

À la suite de ces validations :

- 2 fonds dédiés en obligations souveraines ont ainsi été créés
- 2 fonds dédiés actions Monde TEE ont été créés et un fonds Actions Monde en gestion systématique a été transféré, un deuxième fonds sera transféré début 2025.

Les fonds actions européennes seront ainsi transférés en 2025 et le fonds Infrastructure TEE sera également créé en 2025.

Durant l'année, le portefeuille a poursuivi la mise en œuvre de l'allocation d'actifs validée en décembre 2022 et implémentée progressivement dès 2023 (premiers re-balancements significatifs en juin 2023 pour un portefeuille globalement en ligne avec la cible d'allocation stratégique à partir de mai 2024). La nouvelle allocation d'actifs est marquée par une exposition accrue sur les marchés actions monde. Pour son implémentation, au sein de la stratégie Actions Europe en particulier, des arbitrages ont été réalisés afin d'assurer de la diversité entre fonds dédiés tout en privilégiant les thématiques performantes. Une surpondération de la poche a été maintenue dans un premier temps avant une neutralisation dès début septembre. Pour la poche obligataire, une surpondération des classes d'actifs crédit et taux souverains a été décidée. Sur le premier semestre des renforcements ont été réalisés sur les stratégies crédit corporate et green bonds. Au second semestre, des abondements ont été réalisés dans les fonds obligations souveraines et le crédit au vu des dynamiques de taux et de marché favorables et afin de réduire l'exposition actions du fait des incertitudes à la suite des élections américaines.

¹ CA du 28 mars 2024 délibération n°2024-060
² CA du 27 juin 2024 délibération n°2024-119
³ CA du 26 septembre 2024 délibération n°2024-162
⁴ CA du 17 décembre 2024 délibération n°2024-215

Par ailleurs, pour la poche fonds ouverts, au sein des actions Monde, le portefeuille s'est renforcé à travers un investissement dans un fonds de gestion passive PAB Monde. En conformité avec sa politique climatique et notamment son engagement de financer la TEE, deux nouveaux fonds dédiés gérés par CPR et Nomura investissant sur les actions monde d'entreprises contribuant à la transition énergétique et écologique en gestion fondamentale ont été créés. Les investissements en fond ouverts sur cette thématique ont ainsi été vendus au profit des fonds dédiés en conformité avec la stratégie définie.

Pour la poche d'actifs non cotés, le régime a sélectionné la société d'investissement Eiffel pour le mandat d'Infrastructures pour la Transition Énergétique et Ecologique, qui sera implémenté puis déployé progressivement en 2025.

En septembre 2024, le portefeuille a parachevé son mouvement de convergence avec les équilibres d'allocation d'actifs tels que définis par l'allocation stratégique 2022-2026.

Au 31 décembre 2024, les réserves de l'Ircantec se répartissent ainsi :

Supports d'investissement (en M€)	Valeur boursière 2024		Rappel 2023	
	Montant	%	Montant	%
FCP Dédiés	15 777	91,8 %	13 921	90,0 %
OPC Ouverts	49	0,3 %	248	1,6 %
Actifs d'impact	4	ns	5	ns
Non coté	437	2,5 %	441	2,8 %
Immobilier/Forêts	917	5,3 %	850	5,5 %
Total Réserves Ircantec	17186	100 %	100 %	100 %

La poche immobilière a atteint au total, au 31 décembre 2024, 834,93 M€ (4,8% de l'encours du portefeuille).

Le portefeuille immobilier est principalement composé de l'OPPCI Villiers Immobilier, qui se compose au 31 décembre 2024 de 42 actifs (29 actifs immobiliers et 13 prises de participation) pour une valeur de 790,8 M€ (la valeur en fonds propres étant de 750 M€). Les actifs forestiers totalisent 81,71 M€ au sein du Groupe-ment Forestier de Brèves.

Le Conseil d'administration du 28 mars 2024 a validé le maintien du plafond cible de l'OPPCI Villiers Immobilier à 1 048 M€, afin de tendre vers l'objectif de 7 % des réserves défini par l'allocation stratégique pour l'immobilier et le GF de Brèves. En parallèle, cela suppose une hypothèse de croissance de 0,05% par an de l'allocation sur les forêts pour atteindre 0,65% en 2027, lorsqu'une nouvelle allocation d'actifs sera établie.

S'agissant des **autres investissements thématiques et d'impact**, les fonds en portefeuille portent sur le financement des PME/ETI françaises et/ou européennes (qui représentent 51% des investissements), le financement de la transition écologique et énergétique des territoires (qui représentent 47% des investissements), ainsi que le financement de l'économie sociale et solidaire (qui représentent 2% des investissements). **L'Ircantec est ainsi engagée à travers des fonds d'actifs non cotés pour un montant total de 608 millions d'euros¹**, dans le respect d'un ratio d'emprise de 10% par fonds. Au 31 décembre 2024, ces investissements dans le non coté s'élèvent à 441,5 millions d'euros, soit 2,6% du portefeuille en valeur de marché.

¹Ces capitaux sont investis progressivement.

ENVIRONNEMENT FINANCIER

En 2024, la conjoncture économique internationale a été marquée par une activité encore très dynamique aux États-Unis mais beaucoup plus modeste en Europe, avec toutefois une certaine résilience des marchés du travail, le tout dans un contexte de desserrement des politiques monétaires compte tenu de tensions inflationnistes nettement moindres.

En France, l'inflation est passée de 3,1% en janvier à 1,3% en décembre, avec une moyenne annuelle 2024 de 2,0%, après 4,9% en 2023. Le PIB a augmenté de +1,1% sur l'ensemble de l'année (comme en 2023).

Sur le marché monétaire, le début de l'année a été caractérisé par un statu quo sur les taux directeurs, avant un premier assouplissement de la part de la BCE de 25 pb en juin, suivi de 3 autres mouvements similaires en septembre, octobre puis décembre, ramenant le taux de dépôt à 3,00%. De son côté, la Fed a été plus patiente mais a procédé à une baisse de 50 pb en septembre puis à deux mouvements de -25 pb en novembre et décembre, avec des taux Fed Funds qui s'inscrivent à [4,25-4,50%] en fin d'année. Concernant le taux de l'Euribor 3 mois, il termine l'année 2024 à 2,7%, sensiblement au-dessous de son niveau de fin 2023 (3,9%), dans le sillage des taux directeurs.

Les performances obligataires ont été contrastées en 2024 et bien corrélées avec le risque. En Europe, les émetteurs privés à haut rendement ont affiché une solide performance (+8,2% pour le Bloomberg euro High Yield Index) alors que les obligations souveraines indexées de la zone euro n'ont progressé que de +1,5% (Barclays Inflation Linked Euro CPI 1-10 Year Index) pénalisées par le décalage dans le temps des anticipations de baisse des taux directeurs de la BCE et les incertitudes macroéconomiques. Le secteur du crédit euro de notation Investment Grade s'est bien comporté, avec une progression de +4,7% (Barclays Euro-Aggregate Corporate Index).

Sur le marché obligataire français, l'année aura surtout été marquée par l'écartement de la prime de risque vis-à-vis de l'Allemagne, en lien avec une incertitude politique durable depuis la dissolution de l'Assemblée nationale en juin. Les surprises haussières en matière de déficit budgétaire, survenues au cours du 2^e semestre, sont venues ajouter aux tensions sur les conditions de financement de l'État français. Ainsi, l'OAT 10 ans clôture l'année 2024 à 3,2%, en hausse de +64 pb par rapport à son niveau de fin 2023 (2,6%), et avec un écart de taux vis-à-vis de l'Allemagne à plus de 80 pb, soit presque le double de son plus bas niveau observé en début d'année (43 pb).

Du côté des marchés actions, les places boursières mondiales ont poursuivi l'élan positif de 2023. Les investisseurs ont salué les signes d'atterrissage en douceur de l'économie mondiale et la résilience des bénéfices des entreprises. Par ailleurs, le cycle de baisse de taux entamé par les principales banques centrales et la solidité de la croissance américaine ont été de forts facteurs de soutien.

Les marchés développés ont ainsi progressé de 26,6% (MSCI World Index, en euros). L'indice large des actions américaines, le S&P500 Index, affiche une performance de 24,5%, portée par l'engouement autour des grandes capitalisations de l'Intelligence artificielle, alors que l'indice européen DJ Euro Stoxx 50 ne progresse « que » de 11% (en euro).

Si les marchés européens ont connu une année satisfaisante en moyenne (+8,6% pour le MSCI Europe en euro), l'année 2024 aura été plus difficile pour le marché français. Dans un premier temps, l'indice français a bénéficié comme ses pairs étrangers d'anticipations excessivement allantes concernant les baisses de taux de la Fed et de la BCE, progressant à plus de 8 200 points mi-mai. Ensuite, la montée de l'incertitude politique nationale a conduit à un décrochage du CAC 40 vis-à-vis des principaux indices actions mondiaux. En fin d'année, la réélection de D. Trump aux États-Unis et l'éventualité de nouvelles mesures tarifaires (notamment sur les biens de luxe) ont exercé une nouvelle pression baissière sur l'indice. Le CAC 40 termine 2024 en baisse de -2,2%.

Performance 2024 des réserves de long terme de l'Ircantec

La performance du portefeuille en 2024, mesurée sur le périmètre des fonds dédiés cotés (soit 91,8% des réserves à fin décembre) atteint +8,00%.

L'allocation d'actifs redéfinie en 2022 pour la période 2022-2026 a continué d'être mise en place progressivement après les mouvements importants effectués en 2023.

Le portefeuille des fonds dédiés cotés a bénéficié notamment de la surpondération de la poche actions en moyenne et une grande partie de l'année 2024, et de ce fait de la sous-pondération de la poche obligataire (légèrement sous-pondérée sur l'année 2024). Les classes d'actifs ont affiché des performances respectives de +18,6% et +2,76%.

Au sein de la **poche Actions**, la contribution de l'effet allocation est positive : la surpondération des Actions Monde dont la performance a été meilleure que celle de la classe d'actifs Actions au global (performance de +30,38% vs +18,60%) a eu un effet positif. En moyenne sur l'année, la sous-pondération des Actions Europe, qui ont sous-performé la poche Actions (+8,59% vs +18,60%) contribue également favorablement.

En négatif, les fonds Actions Monde BFT/Janus et Mirova ont performé en dessous des attentes et ont pénalisé le portefeuille Ircantec avec un effet sélection des gérants significativement négatif sur l'année. Ces fonds ont principalement été pénalisés par l'absence de 5 valeurs technologiques (Apple, Amazon, Alphabet, Meta et Tesla) parmi celles dites des « 7 magnifiques » (liste complétée par Microsoft et Netflix) de leurs portefeuilles. Quant à la poche actions européennes, elle a été pénalisée par la contreperformance du fonds thématique transition énergétique et écologique (TEE) de Mirova. L'exposition au secteur des énergies renouvelables, qui a fortement souffert des différentes hausses de taux d'intérêt et de la baisse du prix de l'énergie en février 2024, a été dommageable. Le fonds Actions Europe Candriam a lui aussi contribué négativement, pénalisé par sa sélection de valeurs dans les secteurs de la santé et des technologies. Les fonds Actions Europe d'AGI et de CPR compensent en partie la contre-performance des fonds cités ci-dessus.

Au sein de la **poche taux**, sur l'ensemble de l'année, la poche Crédit Euro réalise la meilleure performance au sein de la classe d'actifs, avec une performance de +4,7%, qui se compare favorablement avec la performance moyenne des obligations en 2024 (+2,8%). La surpondération du portefeuille Ircantec sur le Crédit Euro a été bénéfique. Les stratégies d'obligations souveraines et indexées à l'inflation ont été moins performantes. Les obligations en euros Investment Grade (IG) ont généré un rendement excédentaire de 317 pbs par rapport aux obligations d'État en 2024 (performances de +4,66% de l'indice ICE BofA Euro Corporate). Cette sur-

performance s'explique par un portage robuste et un resserrement des spreads (environ 35 pbs pour les entreprises européennes). Les secteurs à bêta élevé comme ceux de l'immobilier, de la banque et de l'assurance se sont davantage resserrés. À l'inverse, le secteur automobile, en Europe, a connu une année difficile marquée par de nombreux avertissements sur résultats (constructeurs allemands), des ventes en berne et changement de management (Stellantis). Par note de crédit, le segment BBB a surperformé les segments de qualité supérieure. Globalement, les fondamentaux du crédit sont restés favorables.

En résumé, sur l'ensemble de l'année, pour les fonds dédiés cotés, la poursuite et la conclusion de la mise en œuvre de l'allocation d'actifs débutée en 2023, avec des choix de surpondération décidés en 2024 sur les marchés actions monde, crédit et les taux souverains ont été bénéfiques.

Concernant les investissements en immobilier et principalement l'OPPCI géré par Swiss Life Asset Management, les actifs ont su être résilients avec une légère hausse de 0,12 % versus -6,93 % en 2023. La classe d'actifs « bureaux » a subi une forte décompression en 2023, après plusieurs années de hausse. Elle reste le segment du marché immobilier le plus touché sur 2024 avec une baisse toutefois mesurée sur cette fin d'année de -2,96% contre -13,90% en 2023.

Les autres classes d'actifs (vacances sociales -0,83%, résidence étudiante -0,99% et résidentiel -0,91% hors Vesta -3,33%) sont également résilientes. Quant aux établissements de santé, la tendance n'est pas significative en raison du montage de l'investissement réalisé sur l'EHPAD Féron Vrau (bail à construction qui entraîne à chaque période une baisse mécanique de valeur).

Rappelons que cette baisse de valeurs des actifs immobiliers est le fait principalement d'un ajustement de taux des marchés financiers et ne reflète pas la qualité de l'exploitation des actifs comme en témoignent les résidences étudiantes ou même les logements qui affichent des taux d'occupation proches de 100 %.

Au global, la performance du portefeuille des réserves de long terme de l'Ircantec, toutes classes d'actifs confondues, s'établit à +7,52% sur l'année 2024, du fait d'un marché immobilier en retrait par rapport aux autres classes d'actifs.

Le tableau ci-contre résume la performance des réserves sur l'année 2024. La variation de valeur entre 2023 et 2024 s'établit à 1,717 Md€, qui se répartissent entre 536 millions d'euros d'abondement aux réserves et une création de valeur, liée à la performance du portefeuille, de près de 1,2 milliard d'euros.

	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Réserves totales (en m Euros)	15 469	17 186
Variation (année n-1)	2 153	1 717
Abondements aux réserves	1 027	536
Création de valeur liée à la performance	1 125	1 181

Bilan des frais de gestion 2024

Sur l'ensemble de l'année 2024, sur le périmètre des fonds dédiés, le Régime Ircantec a supporté des frais de gestion de 0,081% des encours moyens. Ce chiffre se compare à une charge de frais de gestion de 0,079% en 2023 et de 0,068% en 2022. En incluant les frais de surperformance, l'Ircantec aura payé 0,085% de frais de gestion moyens (contre 0,088% en 2023).

En ce qui concerne les fonds ouverts, fortement désinvestis fin 2024, les frais de gestion atteignent 0,80% des encours moyens, là aussi stables par rapport à 2023. Enfin, les frais dépositaires, en 2024, représentent 0,027% des AUM moyens, inchangés en proportion des encours par rapport à l'année précédente.

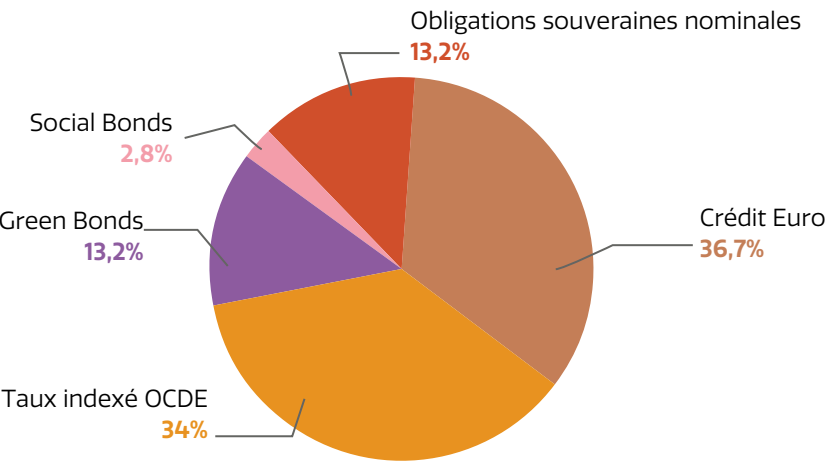
Le portefeuille obligataire privilégie la qualité de la signature des émetteurs.

Le portefeuille obligataire est investi sur des titres de très bonne qualité, 62,2% étant positionnés sur des notations comprises entre AAA et A-. Un ratio en amélioration sur 12 mois (60,6% à fin 2023).

Focus portefeuille au 31 décembre 2024

Le portefeuille obligataire est diversifiés en termes de catégories d'émetteurs.

Titres obligataires FCP dédiés Ircantec
Répartition par catégorie d'émetteur



Décomposition par rating du portefeuille obligataire Ircantec

Notation S & P note crédit LT	% Total obligations Ircantec
AAA	13,10 %
AA+	8,97 %
AA	0,48 %
AA-	17,14 %
A+	3,44 %
A	3,92 %
A-	15,19 %
BBB+	12,01 %
BBB	18,18 %
BBB-	5,96 %
< BBB- et > BB-	1,43 %
Non noté	0,18 %

Décomposition par rating du portefeuille crédit d'entreprises Ircantec

Notation S & P note crédit LT	Obligations Corporate 2024	Obligations Corporate 2023
AAA	6,49 %	8,20 %
AA+	1,21 %	1,58 %
AA	0,70 %	3,14 %
AA-	5,65 %	5,09 %
A+	5,45 %	6,15 %
A	6,50 %	5,88 %
A-	16,26 %	16,34 %
BBB+	22,85 %	19,86 %
BBB	20,61 %	20,13 %
BBB-	11,73 %	11,36 %
< BBB- et > BB-	2,34 %	2,26 %
Non noté	0,21 %	-

Décomposition par rating du portefeuille crédit souverain et Inflation Ircantec

Notation S & P note crédit LT	Obligations souveraines et inflation 2024	Obligations souveraines et inflation 2023
AAA	20,49 %	18,22 %
AA+	17,63 %	21,67 %
AA	0,20 %	24,59 %
AA-	30,02 %	7,37 %
A+	1,21 %	0,13 %
A	0,98 %	0,46 %
A-	13,91 %	12,53 %
BBB+	-	0,06 %
BBB	15,56 %	14,93 %
BBB-	-	0,05 %

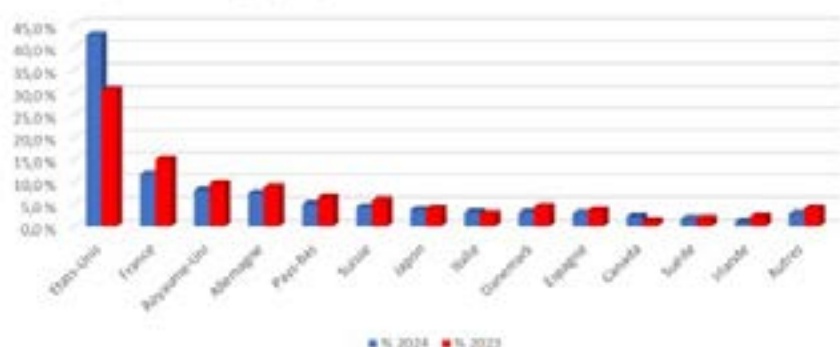
NB : Le changement de pondération entre AA et AA- de 2023 à 2024 sur les obligations souveraines et indexées s'explique essentiellement par la baisse du rating de la France en fin de premier semestre (de AA à AA-), en lien avec l'instabilité politique et budgétaire du pays.

Focus portefeuille actions

L'exposition actions du Régime est diversifiée en termes de géographie et d'exposition sectorielle. Le rendement moyen de la poche actions est de 1,93% sur l'année 2024, offrant un socle de rentabilité seulement légèrement en deçà de son indice de référence (2,36%), en raison de la sous-pondération sectorielle de secteurs à haut dividende tels que l'énergie. La rentabilité des fonds propres (*Return on Equity*) atteint 22,7%, supérieur à l'indice de référence (20,71%), reflétant l'exposition à des thématiques de croissance et au secteur technologie.

En termes de répartition par capitalisation boursière, le portefeuille est plus présent sur le segment des petites et moyennes capitalisations boursières (entre 1 et 15 Mds euros, avec un poids de 15,4% contre 9,7% pour l'indice). 74,1% des titres présents en portefeuille affichent une capitalisation boursière supérieure à 27 Mds euros contre 81,7% pour l'indice.

Exposition géographique du portefeuille actions Ircantec 2024 vs 2023



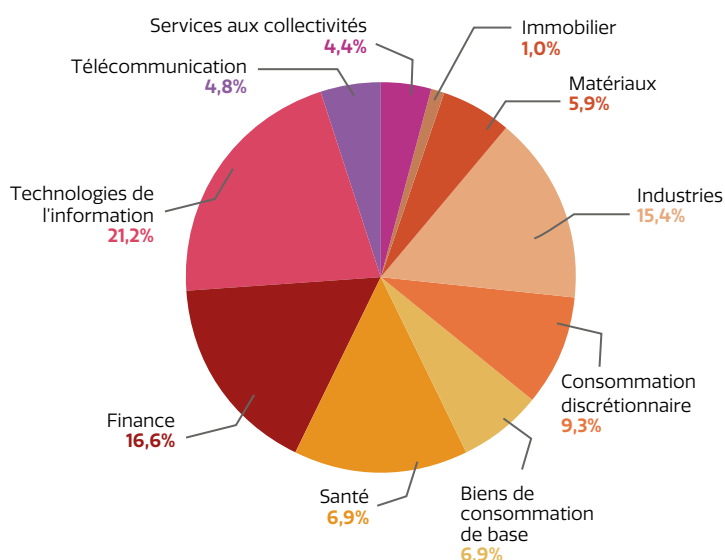
La part des États-Unis a significativement augmenté au cours de l'année, passant de 30,5% à fin 2023 à 42,8% fin 2024. Ce mouvement est la conséquence directe de la mise en œuvre progressive de l'allocation stratégique, prévoyant une exposition à hauteur de 18 % sur les Actions Monde Ex Europe (OCDE), contre une exposition à 8% dans l'ancienne configuration. Les États-Unis représentent une part importante des indices Monde, leurs poids étant respectivement d'environ 85 % dans l'indice MSCI World Ex Europe, et 70% dans l'indice MSCI World.

Ce phénomène de progression de la pondération des États-Unis dans les indices mondiaux s'explique, outre la surperformance de l'économie US, en partie par la performance boursière fulgurante des « sept magnifiques », nom attribué dans les milieux financiers aux grandes capitalisations boursières américaines. Google, Amazon, Facebook, Apple, Microsoft, Nvidia et Tesla. Début 2023, ce groupe d'actions représentait 20% du S&P 500. Leur poids combiné est passé à 35,4% un an plus tard.

Mesurée par l'indice Bloomberg UBXXMAG7, qui reflète la performance de ces 7 valeurs, la performance des « Magnificent 7 » atteint +58,2% en 2024, surperformant nettement la progression de +33,6% du S&P 500 Index (données en euro). Certains analystes s'inquiètent du phénomène de concentration des indices et des performances sur un nombre limité de valeurs, dressant un parallèle entre la situation actuelle

et la bulle internet des années 2000. Si les effets de concentration sont effectivement à prendre en considération, la diversification du portefeuille Ircantec et sa gestion rigoureuse du risque permettent de supporter les effets de volatilité inhérents à ces thématiques. Par ailleurs, contrairement à la bulle internet des années 2000, notons que la progression des valorisations ne fait qu'accompagner la progression des bénéfices et des positions bilantielles extrêmement solides pour ces sociétés.

Exposition sectorielle actions au 31 décembre 2024



Top 10 exposition actions au 31 décembre 2024

Titres Actions	% de l'actif net des FCP actions	Performance 2024 en Euro
NVIDIA	2,85 %	190,0 %
MICROSOFT CORP	2,51 %	20,7 %
ASML HOLDING NV	2,23 %	0,4 %
SCHNEIDER ELECTRIC SE	1,72 %	34,5 %
NOVO NORDISK A/S-B	1,64 %	-9,6 %
MASTERCARD INC - A	1,43 %	32,8 %
ASTRAZENECA PLC	1,39 %	5,8 %
APPLE INC	1,38 %	39,7 %
SAP SE	1,33 %	71,5 %
IBERDROLA SA	1,24 %	17,4 %
TOTAL TOP 10	17,73 %	

Les principaux poids absolus au sein de la poche actions délivrent dans l'ensemble de fortes performances, souvent supérieures à l'indice MSCI World Index qui progresse de +26,6% en euro. C'est en particulier le cas pour les valeurs sensibles à la thématique porteuse de l'intelligence artificielle (Nvidia, Microsoft, Schneider, SAP). Apple (+39,7%) a bénéficié de résultats financiers de bonne facture en 2024, de lancements produits réussis et de l'annonce d'initiatives en Intelligence Artificielle. À l'inverse, ASML Holding a sous-performé le secteur technologique en raison de perspectives 2025 jugées décevantes pour le secteur des semiconducteurs. Le secteur de la santé a été délaissé par les investisseurs en raison des incertitudes politiques et d'arbitrages en faveur du secteur technologique. Ainsi, Astrazeneca, en dépit de résultats financiers solides et d'une valorisation attractive ne progresse que de +5,8% sur l'année. Dans le même secteur, Novo Nordisk a chuté en fin d'année en réaction à l'échec des essais cliniques d'un médicament pour la perte de poids.

La trésorerie

Une gestion dynamique de trésorerie opérationnelle

Au 31 décembre 2024, l'encours total de la trésorerie opérationnelle s'établissait à 559,7 millions d'euros, décomposé en 501,3 millions d'euros sur des OPCVM monétaires, 53,2 millions d'euros sur des comptes rémunérés (comptes sur livret et comptes courants) domiciliés auprès d'Arkéa, ainsi que d'un solde agrégé des disponibilités sur compte courant de 5,2 millions d'euros. La performance du portefeuille de trésorerie au 31 décembre s'élève à 3,87 % (contre 3,76 % pour l'indice €ster capitalisé).

Les OPCVM monétaires utilisés sont sélectionnés via une procédure d'appel d'offres organisée par la Caisse des

Dépôts pour la gestion mutualisée de la trésorerie de différents régimes qui lui sont confiés.

Les OPCVM sélectionnés mettent tous en œuvre une politique de filtrage de l'univers d'investissement ainsi que d'analyse des émetteurs éligibles sur la base de critères ISR. Un nouvel appel d'offres a été lancé courant 2024 afin de renouveler le vivier des supports autorisés. Ce sont ainsi 11 supports qui ont été sélectionnés en fin d'année 2024.

Du fait de l'excédent technique dont bénéficie l'Ircantec, cette trésorerie opérationnelle fait régulièrement l'objet de transferts vers le portefeuille de réserves afin d'optimiser la génération de produits financiers. En 2024, ce sont ainsi 536 M€ qui ont été transférés de la trésorerie opérationnelle au portefeuille de réserves.

La gestion des risques financiers

Contexte

Dans le cadre de la supervision du portefeuille de l'Ircantec, le service gestionnaire effectue un suivi de l'ensemble des indicateurs de risque financiers liés aux fonds dédiés cotés. Le service gestionnaire produit un rapport mensuel contenant les indicateurs ex-post, dont il rend compte au conseil d'administration dans le cadre du reporting mensuel de la gestion financière. Depuis 2023, des indicateurs de risques ex-ante sont produits de manière trimestrielle afin de suivre leur évolution en fonction des fluctuations conjoncturelles du marché, et font l'objet d'une présentation annuelle à la commission de pilotage technique et financier.

Ces indicateurs ont été renforcés par la mise en place de stress-tests. Les stress-tests permettent de simuler une situation inhabituelle de marché. Les scénarios extrêmes sont basés sur des chocs historiques et des scénarios plausibles et l'incidence de ces chocs est mesurée sur le portefeuille.

Indicateurs de risques financiers

Les principaux indicateurs de risques financiers reposent sur :

- **Des indicateurs ex-post de risque de marché :**
 - **La volatilité ex-post du portefeuille** à fin décembre 2024 est légèrement au-dessus de son indice de référence à 5,43% vs 5,02% (7,14% vs 6,01% en 2023). Le ni-

veau de volatilité a diminué sur l'année 2024 par rapport à 2023. La conjoncture économique internationale de l'année 2024 est marquée par une activité dynamique autour des élections politiques aux Etats-Unis et en Europe, et par l'intelligence artificielle (IA). Aux Etats-Unis, la robustesse de l'économie soutenue par la consommation des ménages et la solidité du marché du travail ont surpris, écartant tout scénario de récession. En Europe, le creusement des déficits publics, l'instabilité politique des Etats piliers de l'Union Européenne (Allemagne et France) et des perspectives de croissance en berne (contraction de l'activité industrielle) ont inquiété. L'inflation a continué de faire la une de l'actualité économique tout au long de l'année, avec des progrès vers une normalisation des deux côtés de l'Atlantique. Les banques centrales ont donc adopté des politiques monétaires accommodantes, avec des baisses de taux par la BCE (4 baisses) et la FED (3 baisses), tandis que la Banque Centrale du Japon a augmenté ses taux, le seul pays développé ayant procédé à une hausse de ses taux en 2024.

- **La Tracking error¹ ex-post du portefeuille** (mesure de l'amplitude des écarts, à la hausse comme à la baisse, de la performance d'un placement par rapport à son benchmark) s'établit à 1,13% au 31/12/2024 (vs 1,87% en 2023).

¹La Tracking Error est une mesure de risque relatif. Elle mesure l'amplitude des écarts, à la hausse comme à la baisse, de la performance d'un portefeuille par rapport à son indice de comparaison. Dans le cas de l'Ircantec, l'indice de comparaison est l'indice de l'allocation stratégique. Plus la Tracking Error est proche de 0, plus la performance du portefeuille est proche de celle de son indice. Plus elle est élevée, plus elle sera éloignée (positivement comme négativement).

Indicateurs de risque des FCP cotés détenus au titre des réserves au 31 décembre 2024

Lot	FCP	Benchmark ⁽¹⁾ des FCP	Volatilité		Ratio de Sharpe*		Ratio d'information	Tracking Error ex post	Bêta
			FCP	Benchmark	FCP	Benchmark	FCP	FCP	FCP
11 Actions Europe	Villiers Act. Europe CPR	Actions Europe IRC ⁽⁷⁾	10.88%	11.61%	0.59	0,49	0.35	2.12%	0.92
	Villiers Act. Europe AGI		11.60%		0.78		1.41	2.42%	0.98
	Villiers Act. Europe Candriam		12.04%		-0.25		-1.66	5.27%	0.94
	Villiers Act. Europe Mirova		12.66%		-0.81		-3.11	5.12%	1.00
12 Actions Monde Ex-Europe	Villiers OCDE ex-Europe BNP 2	Actions Monde ex-Europe IRC ⁽⁸⁾	13.99%	11.61%	2.13	2.17	0.20	4.15%	1.00
13 Actions Europe 2	Ircantec Actions Europe Candriam 2	MSCI Europe custom	10.89%	11.61%	-0.11	0.49	-1.86	3.73%	0.89
	Ircantec Actions Europe AXA IM		12.33%		0.34		-0.64	2.39%	1.04
14 Europe Gestion	Ircantec PAB Amundi	PAB Europe	12,15%	12,15%	0,31	0,31	0,60	0,09%	1,00
15 Actions Monde	Ircantec Actions Monde Mirova	MSCI World custom	11.44%	11,99%	1.47	2,05	-1.63	4.81%	0.87
	Ircantec Actions Monde BFT/Janus		14,08%		1,15		-1.80	4,69%	1,11
16 Crédit Euro 2	Ircantec Crédit Euro AXA IM	Barclays Euro Aggregate Corporates	2.94%	2.83%	0.50	0.37	1.12	0.37%	1.03
	Ircantec Crédit Euro Candriam		3.08%		0.28		-0.43	0.46%	1.08
	Ircantec Crédit Euro AGI		2.92%		0.59		1.37	0.50%	1.02
	Ircantec Crédit Euro Ostrum		2.86%		0,45		1,03	0,24%	1,01
17 Taux Indexés OCDE 2	Ircantec Indexé AXA IM	Indexé IRC (2)	2.89%	2.59%	-0.90	-0.88	-0.49	0.64%	1.09
	Ircantec Indexé DPAM		2,95%		-0,99		-1,45	0,44%	1,14
18 Green Bonds	Ircantec Green Bonds Amundi AM	Barclays MSCI Global Green Bonds	4.11%	3.91%	-0.26	-0.41	1.04	0.53%	1.04
	Ircantec Green Bonds AXA IM		4,19%		-0,321		0,45	0,61%	1,06
19 Social bonds	Ircantec Social Bonds BNPP AM	Global Aggregate Social Bond Index Hed EUR	3,29%	3,18%	-0,40	-0,52	0,60	0,57%	1,02
20 Obligations Souveraines Nominales	Ircantec Souverains AXA IM	Souveraines Nominales IRC ⁽¹⁰⁾	-	-	-	-	-	-	-
	Ircantec Souverains BNPPAM		-	-	-	-	-	-	-
21 Actions Monde TEE	Ircantec Actions Monde TEE CPR AM	MSCI World custom	-	-	-	-	-	-	-
	Ircantec Actions Monde TEE Nomura		-	-	-	-	-	-	-
22 Actions Monde Syst.	Ircantec Actions Monde Syst. Schroders	MSCI World custom	-	-	-	-	-	-	-
Total FCP IRCANTEC		FCPIRC ⁽⁹⁾	5.43%	5.02%	0.83	1.17	-1.19	1.13%	1.06

- Depuis 2023, de nouveaux indicateurs de risque financier ex-ante visant à compléter la vision du risque ex-post ont été développés, prenant notamment en compte les travaux réalisés dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle allocation d'actif et les échanges d'expertise avec la Direction des risques groupe (DRG) de la Caisse des Dépôts. Le développement de ces indicateurs a été poursuivi sur 2024 et fortement renforcé.

- La volatilité ex-ante à 1 an du portefeuille global de l'Ircantec s'élève à 4,48% à fin décembre 2024 (vs 6,02% à fin 2023). La volatilité anticipée de l'indice (à 4,62%) est légèrement supérieure à celle du portefeuille. Cela s'explique par une exposition aux actions (titres les plus volatils) légèrement réduite par rapport à l'indice entre le début et la fin de période (42,47% contre 42,70% pour l'indice de l'allocation stratégique) avec des titres actions globalement moins volatils hors 7 Magnifiques. De plus, la couverture en euros du portefeuille contribue également à réduire la volatilité.

- La Value at Risk (VaR)² ex-ante 3 mois, 95% du portefeuille Ircantec ressort à 3,44% (vs 4,89% à fin 2023) et la CVaR³ ex-ante 3 mois, 95% est de 4,82% (vs 6,11% à fin 2023). Ainsi, la perte maximale du portefeuille ne devrait pas dépasser 3,44% dans 95% des cas. Et dans les 5% de cas les moins favorables, la moyenne des pertes du portefeuille est anticipée à 4,82% sur 3 mois.

La volatilité et la CVaR du portefeuille est réduite au global du fait de la surpondération du portefeuille en obligations et à

la diversification de classes d'actifs, bénéficiant d'une corrélation modérée entre actions et obligations (située à environ 0,5 sur 1 an), qui optimise l'effet de diversification.

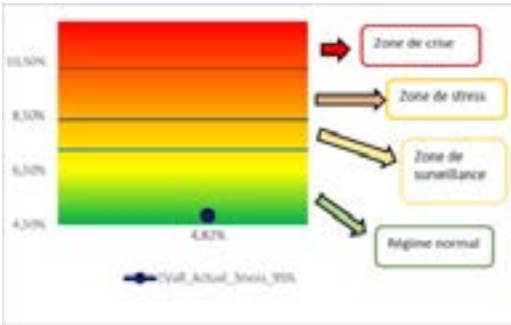
Ces indicateurs révèlent une baisse continue au fil des trimestres écoulés cette année. La poche Actions, plus volatile par nature, est la classe d'actifs qui contribue le plus aux différents indicateurs de risque, représentant environ 80% de ceux-ci. En ce qui concerne l'allocation du portefeuille, l'exposition à cette poche a diminué, passant de 43,50% en 2023 à 42,47% en 2024, tout comme sa volatilité absolue, passant 10,53% en 2023 à 8,87% en 2024. Cette conjoncture récente, marquée par une volatilité réduite et soutenue par une allocation plus prudente, explique globalement la baisse des indicateurs.

Cette baisse est confirmée par le positionnement de la CVaR du portefeuille 31/12/2024 en régime normal dans la carte de température.

² La Value at Risk est une mesure la perte maximum anticipée d'un portefeuille sur un horizon de temps donné avec une probabilité prédéterminée.

³ La Conditional Value at Risk est la moyenne des pertes pour toutes les pertes supérieures à la Value at Risk

Carte de température et CVaR



La carte de température en risque permet de situer le niveau actuel des risques par rapport à des scénarios historiques et dans certains cas déclenche une surveillance plus accrue des risques.

- **Enfin, la Tracking Error ex-ante 1 an du portefeuille** Ircantec est de 0,92%. Cette mesure de l'amplitude des écarts, à la hausse comme à la baisse, de la performance d'un placement ou d'un portefeuille par rapport à son indice (allocation stratégique dans le cas de l'Ircantec) est d'autant plus élevée que les déviations par rapport à l'indice le sont. Ainsi, l'écart de poids des poches et portefeuilles par rapport à l'allocation stratégique contribue à augmenter la Tracking Error du portefeuille Ircantec. Cet indicateur est en baisse par rapport à la fin de l'année 2023 (1,63%), indiquant que le portefeuille s'aligne davantage avec les mouvements de marché de l'indice de l'allocation stratégique.

Les expositions géographiques marquées et les fonds thématiques de l'Ircantec surpondérés sur certaines industries par exemple, sont des facteurs qui ont également contribué à l'augmentation de la Tracking Error du portefeuille. La réallocation de la poche Actions Monde au cours de l'année a permis de réduire nettement l'écart en USD par rapport à l'indice de l'allocation stratégique. Cet ajustement est un élément clé dans la diminution de la Tracking Error par rapport à fin 2023, car il s'agit du facteur qui contribue le plus à cet indicateur.

Le risque pays fait également l'objet d'un suivi spécifique et mensuel. Le portefeuille de l'Ircantec est principalement exposé à la France et aux États-Unis (44,45%) et dans une moindre mesure à l'Allemagne (8,74%). Pour rappel, l'univers d'investissement est limité aux pays de l'OCDE ; aucun investissement n'était réalisé dans les pays émergents à fin 2024.

Le risque de concentration est également suivi à fréquence trimestrielle à l'échelle du portefeuille côté. Du côté des titres corporate, Nvidia Corporation (1,21%) et Microsoft Corporation (1,09%) sont les deux plus grandes positions à fin décembre 2024. Concernant les souverains, les plus fortes positions sont les obligations gouvernementales françaises (5,99%) et celles du gouvernement italien (4,51%).

S'agissant du **risque de change** lié à la diversification géographique, le portefeuille est exposé à l'euro à hauteur de 71,76% après couverture contre 56,07% pour l'indice. La deuxième devise d'exposition est le dollar US pour lequel le portefeuille est exposé à 18,66% contre 26,94% dans l'indice soit une sous-pondération d'environ 8% liée d'une part à la sous-pondération du portefeuille aux États-Unis et d'autre

part au fait qu'une partie du portefeuille est couverte tandis que l'indice est majoritairement non couvert. À noter que l'exposition devises provient principalement des fonds Actions, dont le risque de change n'est pas couvert tandis que les fonds obligataires sont quasiment entièrement couverts (à 99% à fin décembre 2024).

Stress tests du portefeuille

Les indicateurs de risques financiers ont également été renforcés en 2024 avec la mise en place de stress tests. Les stress tests permettent d'anticiper des scénarios très défavorables du marché ou de reproduire des crises historiques afin de mesurer l'impact de ces chocs sur les réserves.

- **Choc action : La baisse de 30% du FTSE World** aurait pour conséquence une perte de 11,27% pour le portefeuille et de 12,07% pour l'indice. Cette atténuation de la baisse sur le portefeuille comparément à l'indice résulte principalement de la diversification. Les plus gros contributeurs sont des titres des secteurs de la technologie et de l'industrie (NVIDIA, Microsoft, ASML Holding..). **Impact sur les secteurs** : La technologie est le secteur qui souffrirait le plus de la crise avec un poids d'environ 25%, suivi des financières (~17%) et des industries (~16%).
- **Evènements extrêmes** : un choc similaire à la crise du crédit de 2008 (Subprimes) ferait perdre au portefeuille Ircantec 12,74% de sa valeur contre 11,23% pour l'indice. L'écart avec le benchmark est expliqué par la couverture partielle du risque de change du portefeuille Ircantec. **Impact sur les secteurs** : La technologie est le secteur qui souffrirait le plus de la crise avec un poids d'environ 33%, suivi des industries (~20%) et des financières (~12%).

	IRCANTEC	INDICE
Chocs factoriels FTSE World Baisse de 30 % % Rentabilité (poids de l'événement)	-11,27 %	-12,07 %
Evènements extrêmes Crise du crédit (11/2008) % Rentabilité (poids de l'événement)	-12,74 %	-11,23 %

La performance extra-financière

En intégrant des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) au choix de ses placements sur toutes les classes d'actifs, l'Ircantec vise à appréhender de manière complète les risques et opportunités de ses investissements et donc à sécuriser la valeur de ses réserves sur le long terme, tout en mettant ses réserves au service d'une économie qui préserve le capital naturel et humain des générations actuelles et futures. L'Ircantec a une approche holistique qui allie exclusions, sélection d'émetteurs orientés vers un modèle intégrant les externalités liées à la croissance, intégration des critères ESG mais également des investissements thématiques à impact positif.

S'agissant de la performance globale extra-financière, l'Ircantec mesure chaque année l'avancée de sa démarche ISR dont elle rend compte de manière détaillée dans le cadre de son rapport de durabilité, répondant aux obligations de l'article 29 de la Loi énergie climat.

Notation extra-financière

Depuis 2022, l'Ircantec dispose du prestataire Sustainalytics pour l'évaluation de la notation extra-financière de son portefeuille. Une fois par an, Sustainalytics procède à l'analyse du portefeuille consolidé de l'Ircantec sur le périmètre coté (portefeuille actions et obligations, entreprises et émetteurs souverains). Les émetteurs sont notés afin d'obtenir un score de risque ESG du portefeuille (notation de 0 à 100, 0 étant le score le moins risqué).

En 2024, au terme de cette évaluation, le portefeuille consolidé de l'Ircantec affiche une amélioration de sa performance par rapport à 2023, avec un score de risque ESG faible de 15,4/100 (contre 16,4 en 2023). Cette performance qui s'est améliorée en 2024 est meilleure que le score de son indice de référence, plus risqué avec une notation de 17,3.

Mesures d'impact climatique

Le Régime publie depuis 2016 une mesure de son empreinte carbone ainsi que les actions mises en œuvre en faveur d'une économie plus sobre en carbone. Ainsi, l'analyse des portefeuilles à fin 2024, réalisée par le prestataire Trucost, fait ressortir une intensité carbone moyenne à 1 096 tCO₂e/M€ de chiffre d'affaires sur le périmètre scope 1,2 et 3 bien en deçà de son indice de référence à 1 489 tCO₂e/M€ de chiffre d'affaires. Trois autres mesures carbone (émissions totales, moyenne pondérée de l'intensité carbone et émissions financées qui normalisent le volume global d'émissions par million d'euros investi) sont également publiées dans le rapport de durabilité.

Par ailleurs, l'Ircantec a consolidé ses engagements afin d'inscrire ses réserves dans une trajectoire de réduction de ses émissions compatible avec un scénario 1,5°C. Ce cadre implique notamment la mise en place d'un objectif de réduction des émissions de 7%/an. Ainsi, l'ensemble des résultats sont présents dans le rapport de durabilité 2024.

Enfin, l'Institution a renforcé ses seuils d'exclusion à compter de 2022 et 2024, et s'engage à appliquer les seuils d'exclusion des énergies fossiles des indices européens alignés avec l'Accord de Paris (voir Charte ISR). Cela représente en 2024, le désinvestissement de 8 sociétés au sein du portefeuille de l'Ircantec, pour un montant de 48 millions d'euros. De plus, le Régime s'engage à atteindre une exposition au charbon thermique de son portefeuille nulle d'ici à 2030, toutes zones géographiques confondues, ainsi qu'à toute entreprise du secteur pétrole et gaz qui ne serait pas alignée sur un scénario 1,5°C validé par un organisme scientifique.

• Financement de la transition énergétique et écologique (TEE)

L'Ircantec a souhaité renforcer ses financements vers la transition énergétique et écologique avec un objectif cible de 20% des réserves affectées au financement de la TEE. Dès lors, l'Institution soutient la transition énergétique des territoires par le financement des collectivités locales, des établissements publics, de projets de petites infrastructures, principalement françaises, dans les domaines des énergies renouvelables, de la transition énergétique et de l'environnement.

Ces investissements sont réalisés au travers :

- D'un fonds multi-actifs dédié, investi en direct dans des projets ou sociétés compatibles avec ces objectifs, tous non cotés, et de douze fonds (fonds d'infrastructure et capital investissement thématique) concourent à cet objectif (BTP Impact Local, CapEnergie 3, Demeter 4 Infra, Paris Fonds Vert, Infragreen II, Infragreen IV Eurofideme 3, Eurofideme 4, Effithermie, Pearl Infrastructure Capital, Swen Impact Fund for Transition et son successeur Swift 2). Sept de ces fonds sont labellisés GreenFin (Infragreen II, Infragreen IV, Eurofideme 3, Eurofideme 4, Paris Fonds Vert, Pearl Infrastructure Capital, Swift 2). L'Ircantec est engagée à hauteur de 285 M€ dans les infrastructures vertes : au 31 décembre 2024, la valeur boursière de ces fonds représente 193,86 M€.
- De deux fonds dédiés « *green bonds* » : le montant de ses investissements dans des obligations vertes ou « *green bonds* » s'élève à 1 202,04 M€ à fin 2024, soit 6,99% de ses réserves.
- D'un fonds dédié d'actions européennes géré par Mirova dont la stratégie d'investissement est axée sur les enjeux environnementaux et plus particulièrement l'inn-

⁶ La Value at Risk est une mesure la perte maximum anticipée d'un portefeuille sur un horizon de temps donné avec une probabilité prédéterminée.

⁷ La Conditionnal Value at Risk est la moyenne des pertes pour toutes les pertes supérieures à la Value at Risk

vation environnementale dans les domaines d'activités suivants : Énergies renouvelables, Transports propres, Efficacité énergétique, Gestion durable des déchets et de l'eau, Agriculture durable et Bâtiment vert. Le montant de ces investissements s'élève à 245,55 M€ au 31 décembre 2024, soit 1,43 % des réserves.

- De deux fonds dédiés lancés en 2022 et 2023 (fonds Actions Monde Mirova et Janus Henderson) dont une partie des entreprises investies contribuent positivement à la stabilité climatique en limitant les émissions de gaz à effet de serre pour limiter la hausse de la température mondiale en dessous de 2°C. Cela représente des encours de l'ordre de 791,88 M€ à fin 2024, soit 4,60% des réserves.
- De deux fonds dédiés lancés en 2024 (fonds actions Monde TEE CPR et Nomura) dont la stratégie est axée sur la transition énergétique et écologique notamment au travers des thématiques suivantes : Production d'énergies alternatives, Efficacité énergétique, Distribution d'énergie et Gestion de l'énergie. A fin décembre 2024, le montant de ces investissements s'élève à 400,55 M€, soit 2,33% des réserves. Ces fonds vont être progressivement renforcés en 2025.

Au total fin 2024 l'Ircantec s'est engagée à hauteur de 16,48% de ses réserves pour le financement de la TEE⁴.

Par ailleurs, un fonds non coté de 250 M€ dédié aux infrastructures TEE sera lancé en 2025 par l'intermédiaire de la société de gestion Eiffel. Celui-ci pourra investir directement dans des sociétés ayant pour objet la construction, la détention ou l'exploitation d'infrastructures pour la TEE.

- **L'approfondissement des engagements actionnaires liés à la biodiversité** : le Régime souhaite privilégier les engagements permettant de réduire les pressions sur la biodiversité identifiées par l'IPBES et mettre l'accent sur la lutte contre la pollution plastique. L'Ircantec rejoint notamment l'initiative internationale Nature Action 100, qui réunit des investisseurs institutionnels pour engager des sociétés sur des sujets liés à la préservation de la biodiversité.
- **Des efforts de transparence accrus dans son rapport de durabilité** : l'Institution rendra compte de ses efforts sur la biodiversité en répondant aux recommandations de la « Taskforce on Nature-related Financial Disclosures » et en publiant ses principales incidences négatives. Les contributions du régime aux objectifs de la convention sur la diversité biologique seront également détaillées chaque année, en conformité avec l'article 29 de la Loi Énergie Climat.

Soutien à l'emploi et à la croissance des territoires

Par ses financements thématiques et d'impact, le régime vise à renforcer et consolider son engagement sociétal en favorisant le développement solidaire des territoires et les entreprises novatrices qui s'inscrivent dans une dynamique

de croissance génératrice d'activités et d'emplois. 1,29% des réserves de l'Ircantec contribuent au financement des PME/ETI françaises et/ou européennes. Les investissements cibles sont les entreprises réalisant moins de 500 millions d'euros de chiffre d'affaires pour la partie dette, et moins de 250 millions d'euros de chiffre d'affaires pour la partie investissement en capital. Les investissements s'effectuent, notamment à travers un fonds dédié, géré par Access Capital Partners. Au 31 décembre 2024, 189,4 M€ ont été investis dans le cadre de ce fonds (capital investissement & dette privée), soit 92,82% de l'engagement. Des fonds complémentaires permettent d'assurer une diversification de la poche et une exposition à des sous-jacents complémentaires : Meanings Private Equity Funds B & II, Alter Equity 3P, Alter Equity 3P II, Omnes Croissance 4, Paris Fonds Vert, WCP Impact Dev 1 et Meanings Private Equity Fund IV. Ce dernier fonds a notamment pris des engagements auprès de la Science-Based Target Initiative (SBTi) pour que les actifs présents dans son portefeuille respectent les objectifs de l'accord de Paris et une trajectoire 1,5°C.

Au total, l'Ircantec est engagée à hauteur de 300,4 M€ sur ce financement des PME/ETI. Au 31 décembre 2024, 262,9 M€ ont été investis, soit 87,50 % de l'engagement global.

D'autres fonds d'impact concourent à promouvoir la solidarité et l'emploi :

- **Les fonds relatifs à l'Économie sociale et solidaire (ESS)**, pour lesquels l'Ircantec a décidé d'allouer 10 M€. L'Ircantec est engagée à hauteur de 5 M€ dans un fonds NovESS, lancé par la Caisse des Dépôts, et à hauteur de 5 M€ dans le fonds Finance et Solidarité d'Amundi.
- **Deux fonds de voyage, Certivia** (engagement de 15 M€) et Certivia 2 (engagement de 30 M€), pour apporter une solution à la baisse structurelle des revenus des personnes âgées et améliorer leur vie quotidienne.
- **Un fonds de soutien aux acteurs du tourisme local** (fonds Tourisme social investissement - TSI), dans lequel l'Ircantec s'est engagée à investir à terme 22,5 M€. L'objectif est d'accompagner les opérateurs de tourisme social souhaitant rénover et/ou reconfigurer leurs équipements, en vue de maintenir un parc significatif de lits, favorisant ainsi le développement local et l'accès aux vacances pour tous.
- **Un fonds de prêts désintermédiés pour les collectivités territoriales** de plus de 10 000 habitants (fonds Arkea), dont l'objectif est de permettre à ces collectivités de financer des projets d'investissement responsable et de long terme. Ce fonds a été créé en 2012, à un moment où le secteur bancaire se retirait du financement des collectivités locales (engagement maximum à hauteur 14,75 M€, totalement investi).

Un engagement en faveur du travail décent et de la parité

Le Régime a investi dans le fonds « Mirova Women Leaders » à hauteur de 2 M€ en 2019. Dans le cadre de cet accompagnement, la position dans le fonds Mirova Women leaders

⁴ Ne prend pas en compte le fonds PAB Amundi.

a été renforcée de 7M€ en 2020 ainsi que de 3 M€ en 2021.

La thématique d'investissement de ce fonds est la promotion des femmes pour renforcer l'égalité femmes-hommes, en particulier aux postes de direction. À travers ce fonds, Mirova espère avoir un impact sur la mixité à travers deux canaux :

- L'engagement : la société de gestion propose une politique d'engagement afin de diffuser les meilleures pratiques en matière d'égalité femmes-hommes au sein des entreprises dans lesquelles le fonds investit.

- Un don à ONU Femmes France : Mirova a mis en place un partenariat avec le Comité ONU Femmes France. La société s'engage à leur reverser 5 % de leurs frais de gestion pour financer leurs actions en faveur de l'autonomisation des femmes.

Soutien à l'urbanisme durable

L'Ircantec investit pour un immobilier responsable. Ainsi, l'OPPCI Villiers Immobilier respecte la politique sociale de l'Ircantec en la matière selon cinq priorités : logement intermédiaire, tourisme social, résidences étudiantes, établissement de santé et EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) gérés dans le domaine associatif et public ou par des entreprises du secteur de l'ESS, résidences services pour seniors. Le Régime est particulièrement attaché à ce que le patrimoine existant s'inscrive dans une démarche de développement durable qui vise notamment à l'amélioration de la qualité environnementale des bâtiments et de la qualité de vie des locataires. Cela se traduit au travers de sa charte ISR, dans laquelle des engagements sont pris concernant l'alignement des actifs immobiliers⁹ sur une trajectoire compatible avec l'Accord de Paris ainsi que la mise en place d'objectifs en lien avec la biodiversité.

L'Ircantec est engagée à hauteur de 30 M€ dans le fonds Immobilier Impact Investing dont la stratégie repose sur un portefeuille d'actifs de rendement et actifs à caractère social. De même, le Régime est présent dans deux fonds « viager », Certivia (15 M€) et Certivia 2 (30 M€), afin d'apporter une solution à la baisse structurelle des revenus des personnes âgées et améliorer la vie quotidienne de ces dernières. Enfin, l'Institution dispose d'un fonds dédié « Groupement forestier de Brèves » dans lequel ont déjà été investis 66,4 M€.

Suivi de la biodiversité

En septembre 2024, l'Ircantec a approfondi ses engagements pour la préservation de la nature et publie sa nouvelle « Politique Biodiversité », qui prolonge et renforce la démarche d'investisseur responsable initiée depuis plus d'une décennie. Cette politique ambitieuse articule :

- **Des désinvestissements d'entreprises sur des domaines liés à la biodiversité** : l'Ircantec met en place des seuils d'exclusion sur des domaines portant atteinte à la

biodiversité, afin de limiter dès aujourd'hui les préjudices causés par ses investissements envers la nature. Ces seuils concernent l'huile de palme, les OGM, les pesticides et les fourrures.

- **La poursuite des engagements pour la gestion durable des forêts sur ses actifs forestiers**, notamment le maintien d'une écocertification PEFC sur la totalité de son patrimoine.
- **La définition de nouveaux objectifs liés à la biodiversité sur sa poche immobilière** : l'Ircantec demandera le label Biodiversity dans les lettres d'intérêts du gestionnaire pour 100 % des projets de VEFA/rénovation lourde et réalisera des audits écologiques sur 60 % des sites d'ici 2026.

Évaluation des Principales Incidences Négatives (PAI)

L'Ircantec a fait le choix de publier les indicateurs « Principal Adverse Impact » (PAI) de son portefeuille pour la première fois dans le rapport du durabilité 2023. Le règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, dit « SFDR », impose en effet la publication des politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité dans les processus de décision d'investissement et de leurs principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité. L'Ircantec est exclue du champ d'application de SFDR, mais est soumise à l'alignement du droit interne sur les normes européennes, lesquelles imposent la publication, dans un rapport annuel au format standardisé publié dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice, d'informations sur les risques associés au changement climatique ainsi que sur les risques liés à la biodiversité.

Cette liste d'indicateurs contient un socle de 14 indicateurs PAI ainsi que 4 autres portant sur les investissements en obligations souveraines et les actifs immobiliers. La communication de ces 18 indicateurs PAI est obligatoire pour les sociétés soumises à SFDR. Ils englobent les thématiques suivantes : les émissions de gaz à effet de serre, la biodiversité, l'eau, les déchets, les enjeux sociaux, de personnel et de respect des droits de l'homme et de corruption.

De plus, les acteurs des marchés financiers sont tenus d'adopter deux indicateurs facultatifs parmi une liste de 46 indicateurs. Ces derniers comptent 22 indicateurs sur le climat et l'environnement et 24 sur les aspects sociaux, le respect des droits humains et la lutte anti-corruption.

Les résultats pour l'année 2024 sont présents dans le rapport de durabilité.

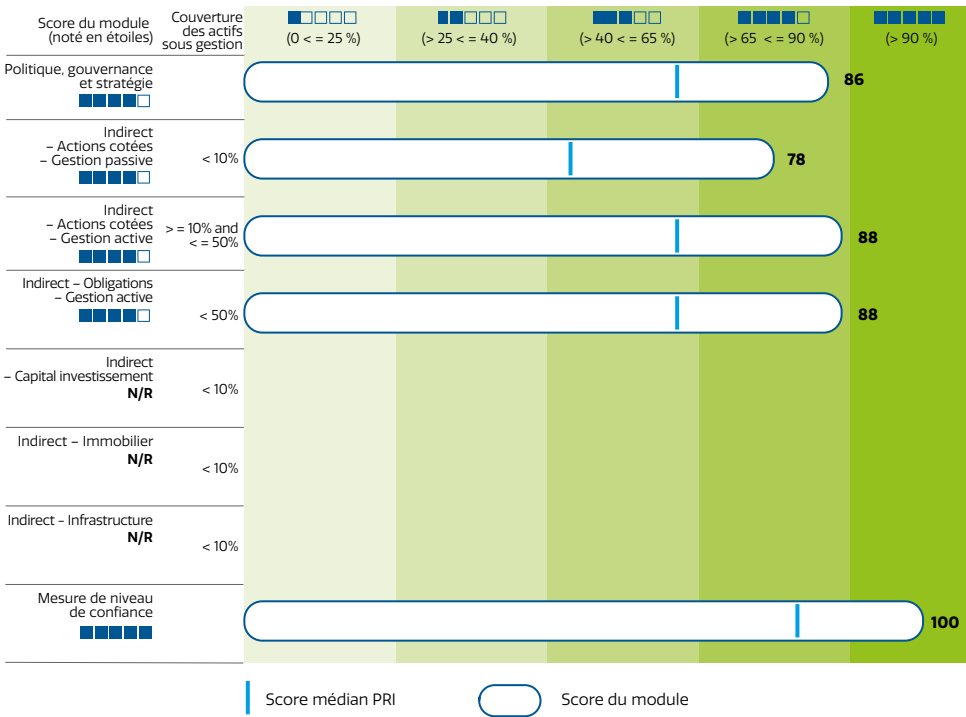
⁹ Cet engagement concerne les actifs en détention directe au sein du fonds dédiés OPPCI (hors poche Vesta) qui représente la majorité des investissements immobiliers de l'Ircantec.

Évaluation des Principes pour l'Investissement socialement responsable (PRI) établis par les Nations-Unies

L'Ircantec est signataire depuis 2014 des Principes pour l'Investissement socialement responsable (PRI) établis par les Nations-Unies (UN PRI), et transmet annuellement son reporting relatif à son engagement de respecter les principes fondateurs. Tous les ans, les PRI demandent à ses signataires d'effectuer un reporting des activités extra-financières, et attribue ensuite des notations.

En 2024, l'Ircantec a connu une amélioration substantielle dans la catégorie Indirect Fixed Income – Active (note de 88/100 vs 61/100 en 2023) et un maintien de notes au-dessus des pairs pour l'ensemble des catégories. L'Ircantec fait à nouveau l'objet d'une excellente notation avec un score de 86/100 (vs 85/100 en 2023) pour sa stratégie et gouvernance ISR¹⁰.

Notation de la stratégie et de la gouvernance ISR de l'Ircantec



Un actionnariat particulièrement actif sur les questions de vote et d'engagement

Droits de vote

Être un actionnaire actif est un levier pour encourager les entreprises à faire preuve de plus de transparence et les inciter à une meilleure gouvernance et à une meilleure prise en compte des impacts sociaux et environnementaux. Dans le cadre de sa Politique de vote adoptée en 2013, l'Ircantec a

¹⁰ Le module "Policy, Governance and Strategy" (politique, gouvernance et stratégie) a pour objectif de saisir l'approche globale des signataires en matière d'investissement responsable, y compris les thèmes clefs applicables à la plupart des actifs (indicateurs sur le vote, l'engagement, changement climatique, droits humains...).

décidé de s'engager notamment sur une rémunération des dirigeants socialement tolérable, l'indépendance et la féminisation des conseils d'administration, le soutien à la transition énergétique et écologique (TEE) ainsi que la stratégie climatique des entreprises, ou encore la mise en place d'un dividende responsable.

Le bilan des votes est publié annuellement sur le site (l'édition 2024 est [disponible ici](#)). Celui-ci permet notamment de suivre les « Say on Climate » des sociétés du portefeuille global ayant été effectué au cours de la campagne de vote. Les règles de votes sont quant à elles mises à jour annuellement et publiées en annexe de la politique de vote ([disponibles ici](#)).

Engagement

La démarche ISR de l'Ircantec se veut progressive et pragmatique. De façon similaire, la vision de l'engagement s'organise autour de 4 axes principaux auxquels font face les entreprises et la société civile pour l'émergence d'une économie viable et durable :

- **Transition énergétique et écologique** – La TEE est un projet global de société qui permet de satisfaire de manière durable, équitable et sûre les besoins en énergie des communautés dans une société sobre en ressources naturelles, énergie et émissions atmosphériques. En qualité d'investisseur responsable, l'Ircantec a pris une part active dans cette transition depuis un certain nombre d'années et souhaite accompagner les entreprises apporteurs de solutions sur l'ensemble de la chaîne de valeur économique, tout en réduisant sa présence dans les sociétés estimées peu respectueuses de l'environnement et/ou dont la contribution à la transition énergétique et écologique serait marginale.
- **Respect des Droits Humains en entreprise** – La globalisation des marchés a fait émerger des entreprises ayant des impacts considérables sur la prévention et la gestion des atteintes aux Droits Humains. Bien que les États portent historiquement la responsabilité de la protection de ces droits, les entreprises voient leur rôle et leurs responsabilités évoluer dans leur sphère d'influence. La gestion des Droits Humains par les entreprises est abordée autour des droits fondamentaux des travailleurs tels

que définis par l'OIT : liberté d'association et reconnaissance effective du droit de négociation collective, élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire, abolition effective du travail des enfants, élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

- **Responsabilité fiscale des entreprises en France** – La responsabilité fiscale des entreprises est un sujet clé pour les investisseurs institutionnels, qui s'emploient à soutenir le travail de transparence et de bonne structure des comptes, dans un environnement où les entreprises doivent arbitrer selon des stratégies et des incitations fiscales différentes d'un pays à l'autre. L'objectif de cet axe principal d'engagement est de promouvoir la fiscalisation des ventes ou du chiffre d'affaires au sein du pays où ceux-ci sont effectivement réalisés, afin que l'entreprise contribue au budget de la collectivité et de l'État sur lesquels se situent les activités. L'Ircantec s'engage notamment sur les enjeux de discipline fiscale, qui permettent aux entreprises de se conformer aux attentes légales et morales des collectivités et des États où elles résident et sont implantées.
- **Préservation de la biodiversité** – La dégradation de la biodiversité liée à des causes multifactorielles constitue une menace pour l'équilibre des écosystèmes et pour les modèles financiers des acteurs économiques. Ces derniers, par leur pression, peuvent être à l'origine de cette situation. Le principe de la double matérialité qui est pris en compte par la réglementation européenne a pour objectif de mesurer non seulement les risques financiers générés par le changement de la biodiversité sur l'investissement ou l'activité de l'entreprise (première matérialité) mais aussi de mesurer l'empreinte négative que l'investissement ou l'activité de l'entreprise peut avoir sur l'équilibre des écosystèmes (seconde matérialité). L'Ircantec, en tant qu'investisseur responsable, et conscient de la complexité du sujet, souhaite promouvoir les réflexions qui permettront d'identifier les méthodologies les plus pertinentes pour évaluer cette seconde matérialité et aider par sa politique de l'engagement les entreprises qui veulent contribuer à la préservation et à la valorisation du capital naturel.

FOCUS SUR LES ENGAGEMENTS EN LIEN AVEC LA BIODIVERSITÉ

• Signature de l'initiative Spring des PRI

Spring est une initiative des PRI en faveur de la nature, qui invite les investisseurs institutionnels à user de leur influence pour stopper et inverser la perte de biodiversité à l'échelle mondiale d'ici 2030. Spring vise à traiter le risque systémique que représente la perte de la nature pour les sociétés et la création de valeur à long terme des portefeuilles en améliorant les pratiques des entreprises en matière de perte de forêts et de dégradation des sols. Les investisseurs peuvent être signataire de l'initiative (ce qui est le cas de l'Ircantec) ou participer aux engagements auprès des émetteurs.

• Adhésion fin 2024 à l'initiative Nature Action 100 dans le cadre de l'adoption de la politique biodiversité

Nature Action 100 a été lancé par un collectif d'investisseurs institutionnels en 2020. Il s'agit d'une initiative mondiale visant à inciter les investisseurs à favoriser l'adoption de mesures urgentes concernant les risques et les dépendances liées à la nature dans les entreprises dont ils sont actionnaires. L'initiative engage des entreprises dans des secteurs clés jugés d'importance systémique pour inverser la perte de nature et de biodiversité d'ici 2030. Dans le cadre de cette initiative, l'Ircantec engage Amcor Limited, entreprise spécialisée dans les produits d'emballages, afin de réduire sa consommation de plastique.

Communiquer avec ses parties prenantes

L'Ircantec poursuit ses actions de communication visant à rendre l'information accessible, transparente et compréhensible à tous. Dans le cadre d'une démarche de communication responsable, ces actions sont sobres et ciblées.

L'Ircantec agit auprès de ses affiliés avec « Les Nouvelles de l'Ircantec », auprès des actifs avec l'envoi d'une newsletter annuelle, auprès des institutionnels et des élus notamment, par la publication de son rapport annuel d'activité. La démarche d'investisseur responsable du régime y est vulgarisée et valorisée, afin que chaque cible y soit sensibilisée.

En 2024, l'Ircantec a maintenu sa participation à différents salons Retraite en régions, ainsi qu'au Salon des maires et des collectivités locales et, pour la première fois, au Congrès de l'association des maires ruraux de France. Ces événements sont l'occasion d'échanges de proximité, permettant d'accompagner les affiliés du régime de retraite dans leur démarche, mais aussi de diffuser les valeurs portées par celui-ci.

À travers un événement annuel, l'Ircantec réunit des experts de différents horizons autour d'une thématique ISR. L'édition 2024 était consacrée aux enjeux de la finance responsable face à l'équilibre des écosystèmes.

La mandature 2021-2024 de l'Ircantec s'est achevée après quatre années marquées par le dialogue et la concertation entre les représentants des affiliés, des employeurs et le service gestionnaire. Cette dynamique a permis d'adopter des décisions structurantes pour l'avenir du régime, récapitulées dans un bilan éditorialisé et en vidéo, à l'attention de nos partenaires institutionnels et du secteur financier.

Dans le cadre de sa démarche d'investisseur responsable, l'Ircantec s'engage à mesurer et communiquer sur l'atteinte de ses objectifs en termes de réduction des émissions de son portefeuille dans son rapport annuel de durabilité. Pour renforcer la transparence autour de sa politique climat, l'Ircantec publie annuellement l'ensemble des valeurs détenues en portefeuille des fonds dédiés sur son site Internet. Les positions en portefeuille détenues dans les fonds dédiés sont actualisées et publiées annuellement sur le site Internet.



5

ANNEXES STATISTIQUES

MÉTHODOLOGIE :

Pour les cotisants, les données disponibles et fiables les plus récentes sont celles de l'année 2023. En effet, malgré le passage à la DSN¹ de tous les employeurs en 2022, un certain nombre d'anomalies sur les données 2024 subsiste encore, rendant leur fiabilité à ce stade incertaine.

Pour les allocataires, les données disponibles les plus récentes sont celles au 31/12/2024. Elles sont actualisées tous les mois et disponibles immédiatement.

Un glossaire se trouve à la fin de cette annexe. Par ailleurs, certaines de ces données sont mises à disposition en open data sur le portail statistique du site de la direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts :



<https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/publications-et-statistiques>

Le régime de l'Ircantec s'applique, d'une part, aux salariés des employeurs relevant de son champ d'application et, d'autre part, aux élus des collectivités territoriales.

Le régime est complémentaire de la Sécurité sociale pour les salariés et depuis le 1er janvier 2013 pour les élus. Avant le 1er janvier 2013, l'affiliation au régime général pour l'élu se faisait uniquement s'il avait cessé son activité professionnelle pour exercer un mandat.

Le champ d'application de l'Ircantec a été modifié par l'article 51 de la loi du 21 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraite français qui précise le critère d'affiliation entre l'Ircantec et l'Agirc-Arrco. Depuis le 1er janvier 2017, le critère d'affiliation pour les nouveaux embauchés repose sur la nature juridique du contrat de travail et non plus sur la nature juridique de l'employeur. Ainsi, les nouveaux contrats de droit public sont affiliés à l'Ircantec et les nouveaux contrats de droit privé à l'Agirc-Arrco, quelle que soit la nature juridique de l'employeur.

¹ Depuis le 1er janvier 2022, les administrations ont l'obligation, comme tout employeur, de déclarer, mensuellement (via la déclaration sociale nominative) pour chacun de leurs agents, par voie électronique, dans une déclaration unique, toutes les informations relatives aux cotisations et contributions sociales et fiscales assises sur leur rémunération.

L'Ircantec et les principaux régimes de retraite

Le tableau ci-dessous permet de situer l'Ircantec parmi des régimes qu'il complète ou auxquels il s'apparente tant dans le fonctionnement que dans la vocation. Néanmoins, provenant de diverses sources dont les modalités de comptage peuvent différer, les éléments y figurant ne peuvent être rigoureusement comparés.

Comparaison avec les principaux régimes de retraite

	Cotisants (en millions)	Cotisations (en Md€)	Bénéficiaires vieillesse* (en millions)		Prestations (en Md€)	Âge moyen
			Droits directs	Droits dérivés		
Régime général des salariés ¹	23,44	129,28	14,57	2,80	149,58	63 ans
Fonction publique État ²	2,14	59,78	2,04	0,47	58,05	60 ans et 1 mois**
CNRACL ³	2,19	23,40	1,25	0,11	26,10	63 ans et 1 mois
Agirc-Arrco ⁴	19,91	94,96	10,55	1,13	92,42	62 ans et 11 mois
RAFP ⁵	4,50	2,15	nc	nc	0,42	nc
Ircantec ⁶	3,18	4,35	2,07	0,25	3,97	64 ans et 1 mois***

* Le risque invalidité n'est pas comptabilisé

** Il s'agit de l'âge moyen des pensions civiles et militaires (62 ans et 6 mois pour les pensions civiles et 48 ans et 10 mois pour les pensions militaires)

*** L'âge moyen est élevé en raison des liquidations d'élus, plus tardives

Source : ¹ recueil et abrégé statistique de la branche retraite - année 2023

² abrégé statistique et Compte d'affectation spécial Pensions - année 2023

³ rapport annuel et recueil statistique de la CNRACL - année 2023

⁴ chiffres clés de l'AGIRC-ARRCO - année 2023

⁵ rapport annuel du RAFP - année 2023

⁶ rapport d'activité de l'IRCANTEC - année 2023

Paramètres du régime

Taux de cotisation

La réforme de 2008 a conduit à des évolutions paramétriques et réglementaires afin de garantir l'équilibre du régime sur le long terme. Ainsi, entre 2010 et 2017, les taux théoriques de cotisation pour la tranche A sont passés de 4,5 % à 5,6 %. Pour la tranche B, le taux a évolué de 14 % à 15,6 %. Le pourcentage d'appel reste inchangé à 125 %.

	Taux de cotisation théorique		% d'appel	Taux de cotisation effectif	
	IRCANTEC	INDICE		Tranche A	Tranche B
2010	4,50 %	14,00 %	125 %	5,63 %	17,50 %
2011	4,55 %	14,08 %	125 %	5,69 %	17,60 %
2012	4,70 %	14,24 %	125 %	5,88 %	17,80 %
2013	4,90 %	14,44 %	125 %	6,13 %	18,06 %
2014	5,07 %	14,68 %	125 %	6,34 %	18,36 %
2015	5,28 %	15,00 %	125 %	6,60 %	18,76 %
2016	5,44 %	15,28 %	125 %	6,80 %	19,10 %
Depuis 2017	5,60 %	15,28 %	125 %	7,00 %	19,50 %

Calcul de la retraite :

Calcul de la cotisation Assiette de cotisation x Taux théorique de cotisation x % d'appel	Calcul de l'allocation (si le nombre de points est supérieur ou égal à 300) Nombre total de points x Valeur du point au moment du paiement
Calcul des points de retraite Assiette de cotisation x Taux théorique de cotisation	Calcul du capital unique (si le nombre de points est inférieur à 300) Nombre total de points x Salaire de référence de l'année précédant la liquidation des

Valeur du point et salaire de référence

Au 1er janvier 2024, la valeur du point de l'Ircantec a été augmentée de 5,2 %, pour être fixée à **0,54357 €**.

Le rendement réel du régime, fixé pour l'année 2017 à 7,75 % par les textes de la réforme paramétrique du régime de 2008, a été conservé sur la période 2018-2024 par délibérations du Conseil d'administration, dans le cadre des deux 1ers plans quadriennaux. Ainsi, le salaire de référence a été porté à **5,611 €** à partir du 1er janvier 2024, contre 5,329 € au 1er janvier 2023, soit une hausse de 5,3 %.



Pour en savoir +

En savoir +

À l'instar du régime général, la valeur du point est revalorisée annuellement sur la base d'un coefficient égal à l'évolution de la moyenne annuelle des prix à la consommation, hors tabac, calculée sur les 12 derniers mois et telle que publiée par l'Insee. Cependant, en cours d'année 2022, des mesures d'urgences pour la protection du pouvoir d'achat ont amené à une revalorisation anticipée, au 1er juillet, des pensions de retraite du régime général et de toutes les pensions alignées sur celles-ci, dont l'Ircantec fait partie.

¹⁰ Depuis le 1er janvier 2022, les administrations ont l'obligation, comme tout employeur, de déclarer, mensuellement (via la déclaration sociale nominative) pour chacun de leurs agents, par voie électronique, dans une déclaration unique, toutes les informations relatives aux cotisations et contributions sociales et fiscales assises sur leur rémunération.

Rétrospective sur 15 ans

Une augmentation moyenne de l'effectif cotisant de 1 % par an

Entre 2008 et 2023, l'effectif cotisant (entendu comme l'ensemble des personnes ayant versé des cotisations au cours de l'année civile) a augmenté de 16,6 %, soit une moyenne de 1 % par an. Cette croissance a d'abord été soutenue entre 2008 et 2014 en lien avec les politiques d'emploi (emplois aidés, décentralisation). Lors des années d'élections (2008, 2014 et 2020), le renouvellement des conseils municipaux engendre un accroissement artificiel du nombre de contrats, les élus sortants et les élus entrants étant comptabilisés dans le même exercice de cotisation (en cas de non-renouvellement de l'élu sortant). L'année 2022 a été une année de croissance exceptionnelle, avec une augmentation de 4,9 % de l'effectif cotisant. En 2023, 3 204 400 affiliés ont cotisé à l'Ircantec (dont 64,7 % de femmes). Cet effectif est en hausse de 0,7 % par rapport à 2022.

Une augmentation des allocataires plus régulière que celle des cotisants, au rythme de 1,8 % par an

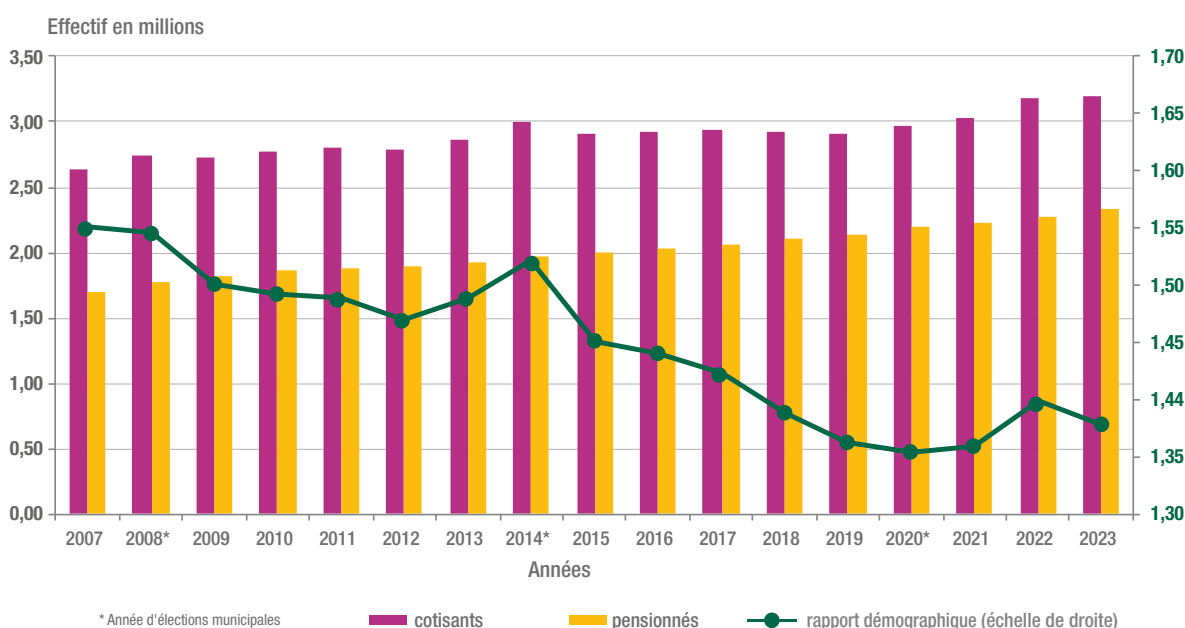
Entre 2008 et 2023, l'augmentation du nombre d'allocataires a été plus forte que celle des cotisants : + 30,9 % soit une moyenne de 1,8 % par an. Cette hausse est liée notamment à l'allongement de l'espérance de vie et à une augmentation des départs à la retraite (les générations du baby-boom ont en effet liquidé leurs droits sur cette période, cet effet

étant renforcé par la baisse du taux de non-recours). Entre 2023 et 2024, la hausse du nombre de retraités a été de 1,7 %, passant de 2 326 400 à 2 365 300. Cette hausse est portée par l'augmentation de 2,0 % des pensionnés de droit direct, tandis que les pensionnés de droit dérivé voient leur nombre diminuer de 0,8 %.

1,4 cotisant pour 1 retraité

Entre 2008 et 2014, le rapport démographique du régime est resté relativement stable, à un niveau proche de 1,5. Entre 2015 et 2020, ce rapport a connu une lente baisse jusqu'à un niveau de 1,35 pour repartir en légère hausse jusqu'à 1,40 en 2022. En 2023, il est à nouveau en baisse à 1,38. Les hausses observées en 2008 et 2014 s'expliquent par les fortes croissances de l'effectif cotisant sur ces mêmes années principalement liées au renouvellement des élus municipaux. La stabilisation en 2020 et 2021 s'explique par les effets conjoints des élections municipales et de la crise sanitaire du Covid19 qui a favorisé l'embauche de personnels contractuels dans les fonctions publiques territoriale et hospitalière, en parallèle d'un nombre de pensionnés en hausse lui aussi.

Rapport démographique du régime



Cotisants et employeurs 2023

3,20 millions de cotisants en 2023

En 2023, 3 204 400 affiliés ont cotisé à l'Ircantec, soit une légère hausse de 0,7 % par rapport à 2022. Cette hausse est portée quasiment exclusivement par les nombreux recrutements de contractuels dans la fonction publique d'État (+3,2 %). Les autres fonctions publiques voient leurs effectifs stagner (-0,3 % dans la fonction publique territoriale et +0,1 % dans la fonction publique hospitalière). Parmi les autres employeurs, la Poste voit son nombre de cotisants diminuer de 5,1 % par rapport à 2022.

En parallèle, les assiettes de cotisations déclarées augmentent de 7,3 % pour atteindre 55,2 milliards d'euros, soit une assiette moyenne par affilié de 17 200 € (+ 6,6 % par rapport à 2022).

Salariés et élus, deux profils démographiques très différents

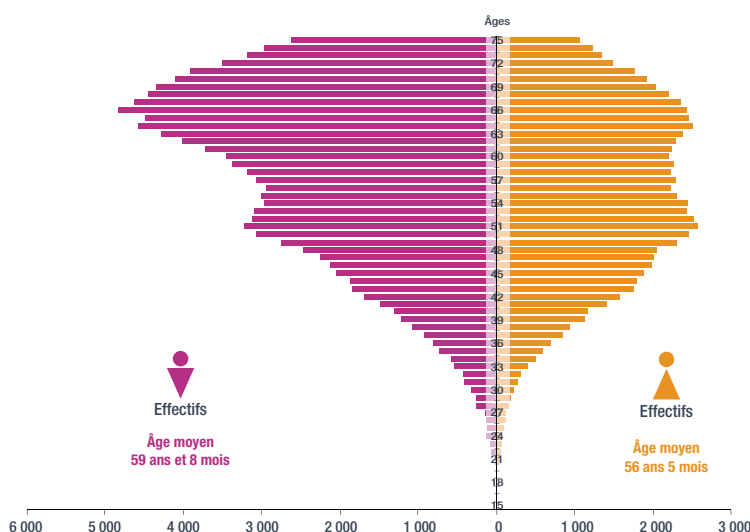
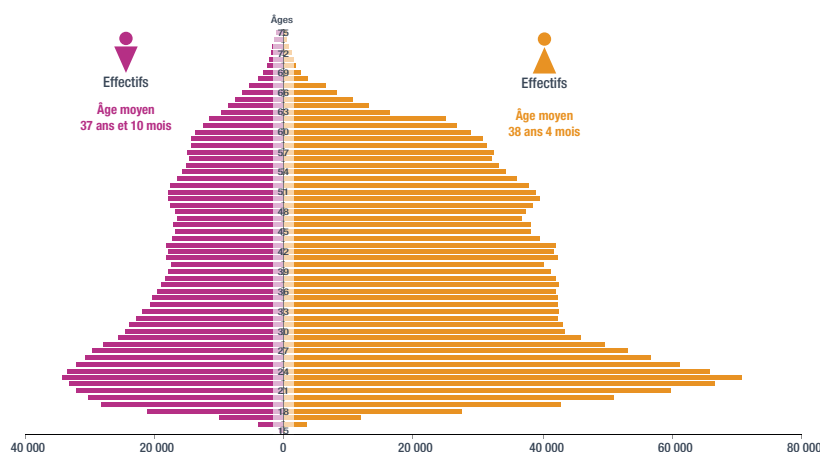
Les deux populations de l'Ircantec ont des profils démographiques très différents :

- **les salariés** sont jeunes du fait d'un turnover très important sur des périodes courtes et majoritairement de début de carrière avec plus de la moitié des cotisants âgés de 37 ans ou moins. La part des femmes est de 66,6 %, identique à 2022.

- **les élus locaux** sont âgés en moyenne de 58 ans et 5 mois. Les moins de 40 ans représentent à peine plus de 7 % de cette population quand les plus de 60 ans représentent presque 47 % de cette population. La part des femmes est de 38,9 %.



Pyramide des âges des cotisants salariés / pyramide des âges des cotisants élus



¹⁰ Depuis le 1er janvier 2022, les administrations ont l'obligation, comme tout employeur, de déclarer, mensuellement (via la déclaration sociale nominative) pour chacun de leurs agents, par voie électronique, dans une déclaration unique, toutes les informations relatives aux cotisations et contributions sociales et fiscales assises sur leur rémunération.

UNE FORTE CONCENTRATION DES COTISATIONS SUR PEU D'EMPLOYEURS

En 2023, 54 100 employeurs ont déclaré des cotisants affiliés au régime :

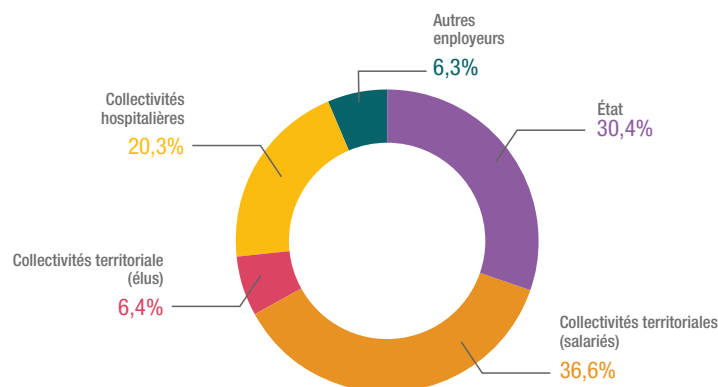
- la fonction publique territoriale représente 88 % des employeurs et déclare notamment les salariés et élus de communes et d'établissements publics communaux. Cette part importante d'employeurs s'explique principalement par le nombre de communes ayant au moins un cotisant à l'Ircantec (environ 35 000), celles-ci représentant à elles seules 65 % des employeurs totaux ;
- la fonction publique hospitalière représente 4 % des employeurs et déclare les salariés d'hôpitaux et d'établissements médico-sociaux ;
- la fonction publique d'État représente 3 % des employeurs et déclare les salariés des ministères et établisse-

ments publics nationaux ;

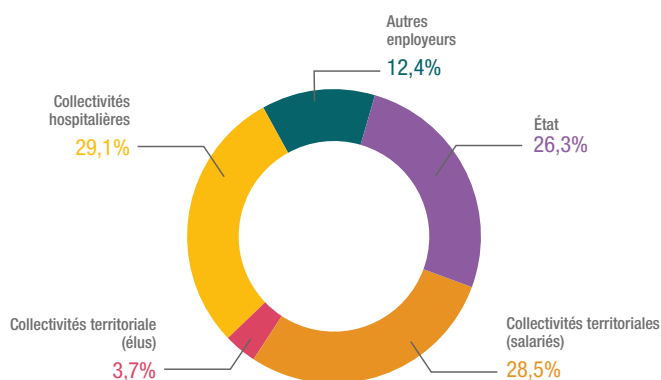
- le secteur parapublic représente 5 % des employeurs et déclare les affiliés d'établissements publics administratifs ou à caractère industriel et commercial, d'entreprises publiques ou semi-publiques ainsi que d'associations.

Un grand nombre d'employeurs déclare très peu d'affiliés et certains employeurs spécifiques déclarent un nombre important de cotisants. Ainsi, la moitié des cotisations du régime est versée par moins de 1 % des organismes.

Répartition des cotisants par famille d'employeurs



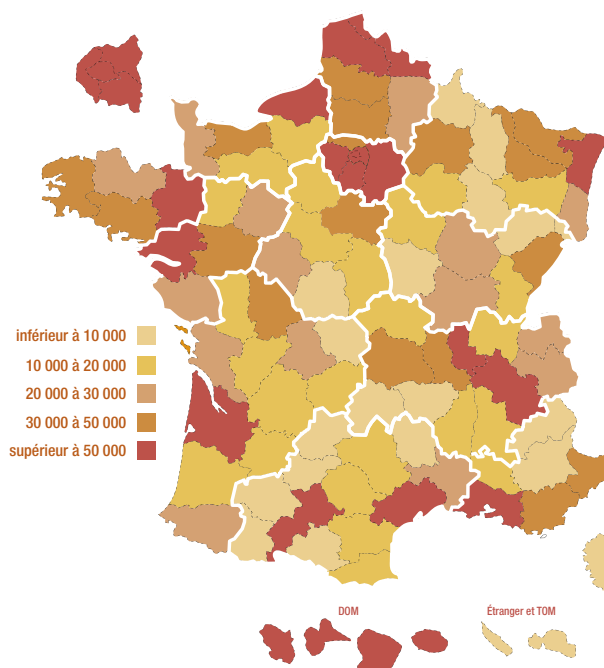
Répartition des assiettes de cotisation par famille d'employeurs



PRÈS D'UN QUART DE L'EFFECTIF COTISANT EN ÎLE-DE-FRANCE

L'Île-de-France est de loin la première région d'affiliation puisqu'elle représente près d'un quart de l'effectif cotisant. Ceci s'explique par la présence dans cette région des organismes relevant de l'État (ministères, établissements publics nationaux), des sièges des grands établissements publics ou parapublics, mais également de nombreux hôpitaux, employant un nombre important de personnes relevant de l'Ircantec.

Répartition des cotisants par département



Allocataires 2024

2,37 MILLIONS D'ALLOCATAIRES DU RÉGIME À FIN DÉCEMBRE 2024

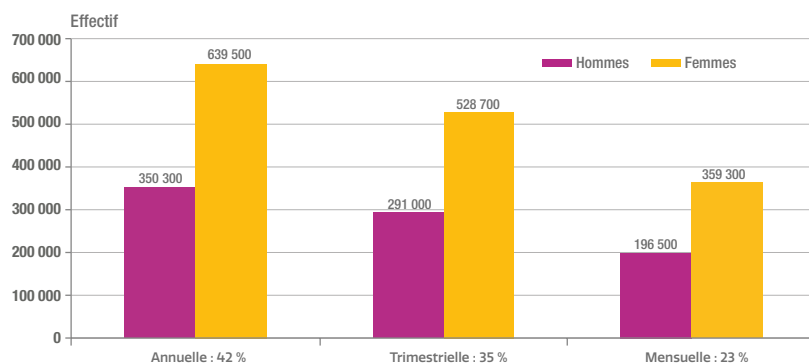
En 2024, 2 365 300 retraités ont perçu une allocation du régime, soit une augmentation de 1,7 % par rapport à 2023.

Depuis l'entrée en vigueur au 1er janvier 2009 du relèvement des seuils de périodicité de paiement prévu par la réforme de 2008, il faut désormais avoir acquis au moins 300 points pour percevoir une allocation en rente (au lieu de 100 auparavant). La périodicité de paiement est :

- annuelle entre 300 et 999 points ;
- trimestrielle entre 1 000 et 2 999 points ;
- mensuelle à partir de 3 000 points.

En dessous de 300 points, un capital unique est versé par l'Ircantec.

Répartition des allocataires par sexe et par périodicité de paiement



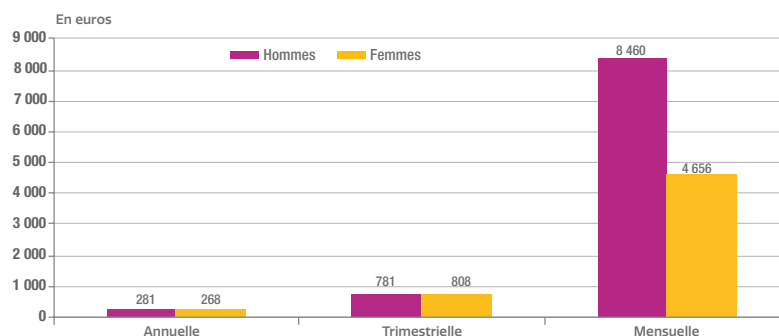
DES ÉCARTS DE PENSION EXPLIQUÉS PAR L'HÉTÉROGÉNÉITÉ DES CARRIÈRES

Les femmes représentent près des deux tiers des allocataires du régime. Elles bénéficient en moyenne de 2 735 points contre 4 366 points pour les hommes, correspondant à une pension moyenne annuelle respective de 1 487 € et 2 373 €. Ces derniers liquident donc en moyenne 1,6 fois plus de droits que les femmes.

Les élus représentent près de 9 % des allocataires (201 300) et comptent 37 % de femmes. Ils ont en moyenne acquis 2 033 points, soit une pension moyenne annuelle de 1 105 €, des montants bien plus faibles que ceux des salariés avec 3 432 points pour une pension annuelle de 1 865 €. Néanmoins, leur durée moyenne de cotisation est plus longue que les salariés : 14 ans et 3 mois (soit l'équivalent d'un peu plus de deux mandats municipaux) contre 9 ans et 11 mois pour les salariés.

Les allocataires de droit direct, au nombre de 2 115 900, représentent 89,5 % de l'ensemble des allocataires, dont 62,4 % de femmes (contre 82,7 % pour les allocataires de droit dérivé). Compte tenu du taux de réversion de 50 % en vigueur dans le régime, le nombre de points moyens des retraités de droit direct est près de deux fois supérieur à celui des retraités de droit dérivé avec respectivement 3 449 points (soit une pension annuelle de 1 875 €) et 2 160 points (1 174 €).

Pension moyenne annuelle par sexe et par périodicité de paiement



UNE DURÉE DE CARRIÈRE MOYENNE DE 10 ANS ET 3 MOIS

La durée moyenne de cotisation dans le régime est de 10 ans et 3 mois. Elle est relativement homogène entre hommes et femmes et augmente logiquement avec la périodicité de paiement : de 4 ans et 8 mois pour les bénéficiaires d'une allocation annuelle à 9 ans et 3 mois pour les bénéficiaires d'une allocation trimestrielle, et enfin 21 ans et 9 mois pour les bénéficiaires d'allocation mensuelle. Presque deux tiers des pensionnés ont cotisé 10 ans ou moins et un peu plus de 6 % des allocataires ont totalisé au moins 30 ans de services à l'Ircantec.

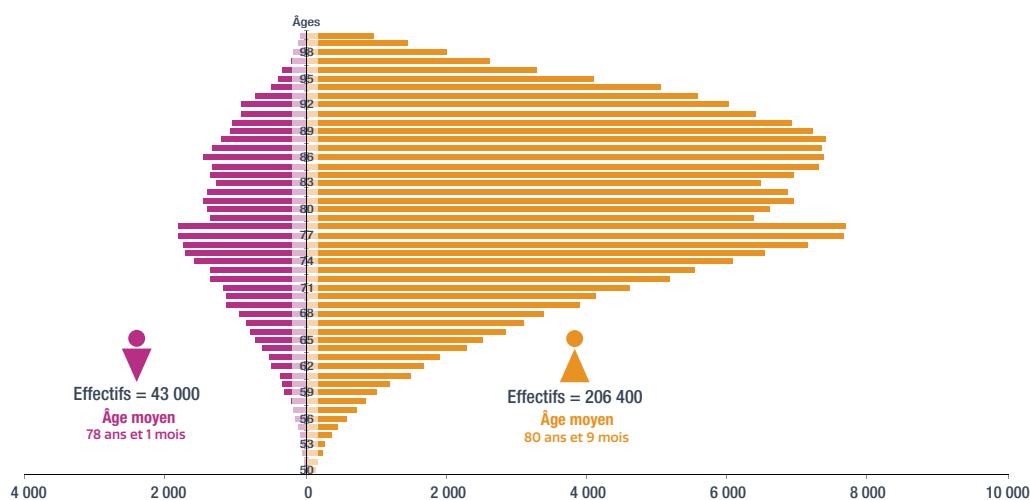
Un âge moyen de 74 ans et 4 mois pour les allocataires de droit direct et 80 ans et 3 mois pour les allocataires de droit dérivé

Environ 27 % des allocataires ont 80 ans et plus. Pour les allocataires de droit dérivé, cette part est de 54,3 % (44,7 % pour les hommes et 56,3 % pour les femmes), à comparer à 24,2 % pour les allocataires de droit direct (23,6 % pour les hommes et 24,5 % pour les femmes).

Pyramide des âges des allocataires de droit direct



Pyramide des âges des allocataires de droit dérivé



La moitié des allocations concentrée sur moins de 5 % des bénéficiaires

En 2024, le nombre de points moyen par retraité est de 3 313 (soit 1 801 € de pension annuelle), en progression de 1,3 % par rapport à 2023.

Les allocataires ayant acquis moins de 1 000 points (soit 544 € de pension annuelle) représentent la moitié des allocataires ; ils perçoivent ainsi 8,2 % des allocations versées aux pensionnés du régime.

En revanche, 20,7 % des allocataires détiennent au moins 3 000 points, soit une retraite au moins égale à 1 631 € par an (136 € payés mensuellement).

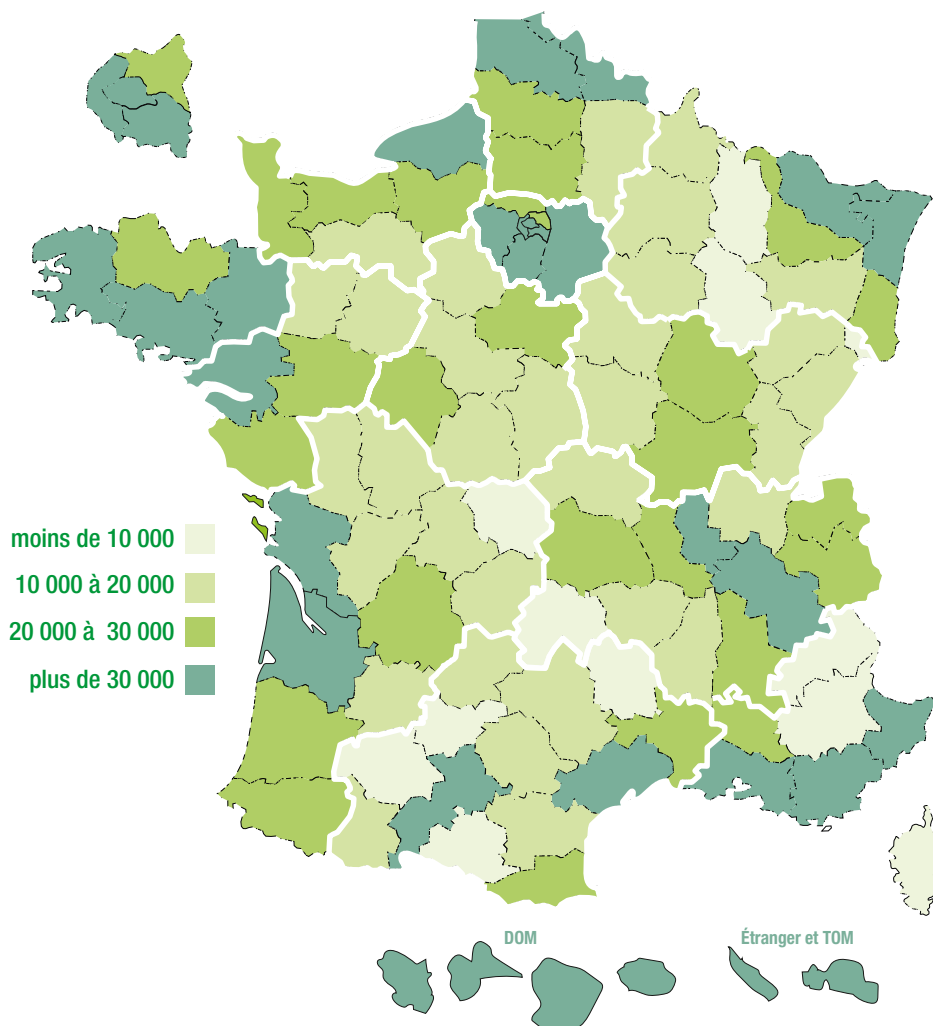
La moitié des points payés est détenue par moins de 5 % des allocataires bénéficiant des prestations les plus élevées. Ces 116 500 allocataires ont acquis au moins 11 901 points (6 469 € de pension annuelle).

Les départements du littoral français attirent le plus les allocataires de l'Ircantec

Comme pour les retraités du régime général, la région Ile de France (13,4 %), la région Auvergne-Rhône Alpes (12,0 %) et les départements du littoral (36,3 %) concentrent le plus grand nombre d'allocataires de l'Ircantec.

Enfin, 1,4 % des allocataires résident à l'étranger ou dans les COM.

Répartition géographique des allocataires



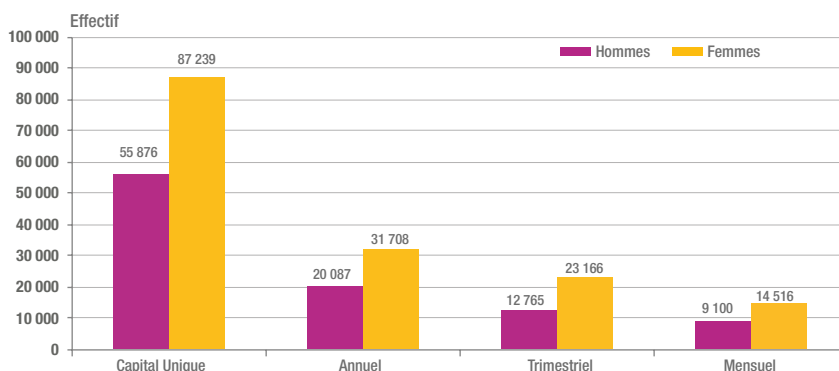
Nouveaux retraités 2024

254 500 nouveaux retraités en 2024

En 2024, 254 500 nouveaux retraités ont fait valoir leurs droits au régime, une diminution de 3,4 % par rapport à 2023, qui s'observe aussi bien chez les nouveaux retraités salariés que chez les élus (baisse respective de 3,3 % et 4,6 %). Cette baisse est due à la mise en place de la réforme des retraites de 2023 : le report progressif de 62 à 64 ans de l'âge légal de départ à la retraite entraîne, pour l'année 2024, une diminution des départs à 62 ans.

Parmi ces nouveaux retraités, 56,2 % (143 100) ont perçu un capital unique, contre 55,1 % en 2023. Quant aux 111 400 nouveaux retraités percevant une pension sous forme de rente, 47 % bénéficient d'une allocation annuelle, 32 % d'une allocation trimestrielle, et 21 % d'une allocation mensuelle.

Liquidants par sexe et par périodicité



Les nouveaux retraités bénéficient en moyenne de 1 591 points

Entre 2020 et 2023, le nombre de points moyens des nouveaux retraités a baissé de 14,7 %. En 2024, ce nombre de points est de 1 591 contre 1 570 en 2023, soit une hausse de 1,3 % en un an. Cette hausse est probablement en partie liée aux décalages des départs dus à la réforme (les cotisants travaillent plus longtemps et acquièrent plus de points).

Les hommes ont un nombre de points moyen de 1 948, en hausse de 0,8 % par rapport à 2023. Les femmes totalisent, quant à elles, 1 368 points en moyenne, en hausse de 1,4 % par rapport à 2023. L'écart entre les hommes et les femmes est resté relativement stable entre 2023 et 2024 (l'écart entre le nombre de points des hommes et des femmes a diminué de 0,5 % entre 2023 et 2024). Les élus partis à la retraite en 2024 sont majoritairement des hommes (54,8 %) dont la moyenne de points est de 1 203, plus faible que celle des hommes salariés (1 985). C'est également le cas pour les femmes : les élues ont acquis en moyenne 719 points à la liquidation contre 1 385 points pour les salariées.

Une forte concentration des droits sur un faible nombre de nouveaux retraités

Les 9,3 % de nouveaux retraités bénéficiant d'une pension mensuelle représentent à eux seuls, quasiment trois quarts des droits liquidés en 2024 (soit 74,8 %). En revanche, les nouveaux retraités ayant acquis moins de 300 points (versement d'un capital unique) ne totalisent que 2,7 % de l'ensemble des points liquidés.

Enfin, les nouveaux retraités disposant d'au moins 10 000 points (7 100 personnes, soit 2,8 % de l'ensemble des effectifs) concentrent 53,0 % de l'ensemble des points liquidés.

Zoom sur les nouveaux retraités de droit direct, hors capitaux uniques

Hors capitaux uniques, le nombre de nouveaux retraités percevant une pension de droit direct s'élève à 108 200, en baisse de 6,4 % par rapport à 2023.

Un âge moyen à la liquidation à 64 ans et 9 mois

L'âge moyen de ces nouveaux allocataires de droit direct est de 64 ans et 9 mois, soit 8 mois de plus qu'en 2023 (cette hausse est en partie due à la réforme des retraites de 2023, qui décale progressivement l'âge légal de départ à la retraite de 62 à 64 ans). Les élus sont partis en moyenne 1 an et 6 mois plus tard que les salariés (respectivement 66 ans et 2 mois contre 64 ans et 8 mois). Les hommes partent en moyenne plus tard à la retraite que les femmes, avec un âge moyen de départ à 65 ans et 1 mois pour les premiers et 64 ans et 6 mois pour les secondes.

Sous l'effet des réformes passées, la part des départs à la retraite avant 62 ans continue de diminuer et représente, en 2024, 8,6 % des départs (contre 9,2 % en 2023). Même si les âges les plus fréquents de départ à la retraite se situent toujours à 62 et 63 ans avec quasiment la moitié des effectifs (respectivement 24,0 % et 22,1 % des nouveaux retraités de droit direct), cette part diminue au fil des années au profit d'âges plus avancés. Les départs à 62 ans diminuent particulièrement entre 2023 et 2024 sous l'effet du relèvement de l'âge d'ouverture des droits (ils représentaient 31,6 % des départs en 2023). Par ailleurs, les départs entre 65 et 68 ans représentent 30,5 % des départs 2024 contre 28,1 % des départs 2023. Ce décalage de l'âge moyen de départ à la retraite est renforcé par les augmentations de l'âge de début d'activité et de la durée d'assurance requise (via la réforme Touraine) par génération.

En moyenne, 1,8 fois plus de points liquidés à 67 ans qu'à 62 ans

En 2024, les nouveaux retraités de droit direct totalisent 3 593 points en moyenne (soit 1 953 € de pension annuelle), soit une hausse importante de près de 4 % par rapport à 2023. En moyenne, les hommes disposent de 4 519 points contre 3 030 pour les femmes.

Le nombre moyen de points évolue avec l'âge de liquidation. Tous sexes confondus, les personnes demandant la liquidation de leurs droits à 67 ans totalisent en moyenne 1,8 fois plus de points que celles qui la demandent à 62 ans. Pour les hommes, ce ratio monte à 2,4.

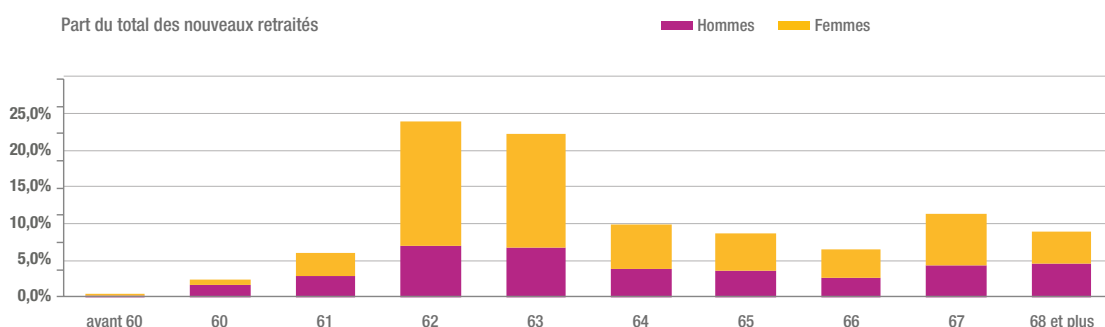
Une durée de carrière moyenne de 10 ans et 1 mois

La durée de cotisation des nouveaux allocataires varie selon l'âge, le sexe et en fonction du type de régime (salarié ou élu).

L'Ircantec constituant un régime de passage pour une grande partie de ses affiliés, la durée de carrière moyenne des nouveaux retraités de droit direct hors capitaux uniques est de 10 ans et 1 mois (avec 9 ans et 6 mois pour les hommes, et 10 ans et 5 mois pour les femmes), la moitié d'entre eux a une durée inférieure à 6 ans et 6 mois.

Les hommes qui partent à la retraite à 62 ans ont une durée de cotisation moyenne de 8 ans et 1 mois, alors que ceux qui partent à 67 ans ont cotisé en moyenne durant 11 ans et 5 mois. Ces durées moyennes pour les femmes sont respectivement de 10 ans et 6 mois et de 10 ans et 3 mois.

Répartition par âge des nouveaux retraités de droit direct



GLOSSAIRE

Allocataires

Les allocataires sont les affiliés du régime qui perçoivent une allocation de retraite sous forme de rente. Un même affilié peut bénéficier de plusieurs allocations de l'Ircantec : salarié et élu, auteur du droit (droit direct) et bénéficiaire d'une réversion (droit dérivé). Il sera alors compté autant de fois que d'allocations versées différentes. Les allocataires sont comptabilisés au 31 décembre de chaque année.

Assiette de cotisation

C'est la rémunération perçue au titre de l'activité relevant du régime (salariés) ou l'indemnité perçue (élus) et soumise à cotisation Ircantec.

Cotisants

Les cotisants sont les affiliés qui ont fait l'objet d'une déclaration dans l'année de la part de leur employeur, quelles que soient la durée de leur activité et la condition de travail (temps complet ou partiel, travail saisonnier ou à domicile...).

Droits dérivés

Ce sont les allocataires qui perçoivent une retraite en qualité d'ayants droit : conjoints (y compris divorcés) et orphelins. Cers derniers étant très peu nombreux dans le régime, ils ne sont pas comptabilisés dans cette annexe statistique.

Droits directs

Ce sont les allocataires qui perçoivent une retraite au titre des services qu'ils ont eux-mêmes effectués.

Employeurs

L'Ircantec distingue dans sa population d'employeurs les organismes déclarants des organismes déclarés. Les organismes déclarés sont toutes les entités juridiques qui emploient des personnels affiliés à l'Ircantec. Parmi ces entités, ne sont organismes déclarants que celles qui envoient des déclarations individuelles de droit. Un organisme déclarant peut déclarer pour plusieurs organismes déclarés. Ne sont comptabilisés dans le cadre de cette annexe statistique que les organismes déclarants.

Nouveaux retraités

Affiliés faisant calculer et mettre en paiement leurs droits à la retraite dans l'année, quel que soit le nombre de point acquis.

Périodicité de paiement

Les allocataires perçoivent leur prestation selon une périodicité qui dépend du nombre de points acquis.

- Pour les liquidations effectuées avant le 1er janvier 2009 :
 - moins de 100 points : paiement d'un capital unique ;
 - de 100 à 499 points : paiement d'une allocation annuelle ;
 - de 500 à 1 999 points : paiement d'une allocation trimestrielle ;
 - plus de 2 000 points : paiement d'une allocation mensuelle.
- Pour les liquidations effectuées après le 1er janvier 2009 :
 - moins de 300 points : paiement d'un capital unique ;
 - de 300 à 999 points : paiement d'une allocation annuelle ;
 - de 1 000 à 2 999 points : paiement d'une allocation trimestrielle ;
 - Plus de 3 000 points : paiement d'une allocation mensuelle.

Points de retraite

Il existe différentes catégories de points selon le mode d'acquisition :

- points cotisés : acquis par cotisations prélevées au moment de l'exercice de l'activité ;
- points validés : validation de services accomplis dans le passé pour lesquels aucune cotisation n'avait été versée et donnant lieu à cotisation lors de la prise en compte et validation de carrières effectuées dans d'autres régimes et transférées ;
- points non contributifs : bonifications mères de famille et bonification parentale, maladie, invalidité, chômage, périodes de guerre et de service militaire, majoration pour enfants, cessation anticipée d'activité.

Pourcentage d'appel

C'est le rapport entre les cotisations appelées et les cotisations théoriques. Il est actuellement de 125 %.

Rapport démographique

Rapport entre le nombre de cotisants et le nombre d'allocataires.

Rendement réel du régime

Rapport entre la valeur du point et le salaire de référence multiplié par le pourcentage d'appel, à une date donnée.

Salaire de référence

Prix d'achat en euros d'un point de retraite.

Valeur du point

Valeur de service en euros d'un point de retraite.

Conseil d'administration de l'Ircantec

Composition au 31 décembre 2024

Président : Christophe IACOBBI & Vice-président : Jean-Emmanuel ROUGIER

Titulaires

Suppléants

Administrateurs représentant les bénéficiaires

CGT	Jean-Marc ARRIGHI Olivier BLAMANGIN Magali TARDIEU	Maria del Carmen ESCRIBANO OBEJO Valérie HONG Pierre FIEUZAL
CFDT	Annie CATELAS Catherine KAPPLER Damien LEROUX	Anne BICOT Maryline LECAMPION Jean-Christophe SALUSTE
FO	Jean-Christophe COUVY Nadine CAUDRON Philippe SOUBIROUS	Eric PERETTI Anne PAVARD-KHAZNADAR
UNSA	Nathalie LAMBERT Frédéric TISLER	Alexandra BRANDINI-BREMONT Dalila OUARI
FSU	Erick STAËLEN	Évelyne LAFOURCADE
UNSFPA	Pascal VALIAMIN	Véronique AMIEL
CFTC	Didier LENFANT	Laure LABOURDETTE
CFE - CGC	Jean-Emmanuel ROUGIER	Vincent FARINHA
CFTC	Pascal CARRETEY	Aurélien SEURRE

Administrateurs représentant les ministères employeurs

Ministère de l'Education nationale	Lionel LEYCURAS Michel MAUGER	Michel BLANC-STEHLI-CORBIN Emmanuelle WALRAET
Ministère de l'intérieur	-	Christelle REYNAUD
Ministère de l'agriculture	Béatrice CAILLON	Sophie STEVANOSKI
Ministère des Armées	Katy FAUGERES	Laetitia MAGNAN
Ministère de la Culture	Thouraya ELM'SELMI	Alexis HEBER-SUFFRIN
Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités	Danielle METZEN-IVARS	Virginie LANTENOIS
Ministère de l'Economie et des finances	Emmanuelle PERIER-ROSIER	Christelle DESBOIS

Titulaires**Suppléants****Administrateurs représentant les collectivités territoriales****Association des maires de France**

Christophe IACOBBI

Isabelle HELIOT-COURONNE
Romain MARCHAND**Association des régions de France**

Murielle FABRE

Hicham BOUJLILAT

Assemblée des départements de FranceJean-Charles BORGHINI
VIDE

Christelle HIVER

Administrateurs représentant la fonction publique hospitalière**Fédération hospitalière de France**Christian DELAVAQUERIE
Agnès KLEIN FEILLENS
Pascale MOCAER
Christine RATINEAUÉric-Alban GIROUX
Audrey LAFONT-VATAN**Administrateurs, personnalités qualifiées**Jean FERRANDI
Sophie MANTEL



La Caisse des Dépôts accompagne les parcours de vie en facilitant l'accès aux droits sociaux des Français.

Tiers de confiance, elle concourt à la cohésion sociale et à la réduction de la fracture territoriale en assurant le déploiement et la gestion de services publics gratuits et de plateformes d'intérêt général pour des millions de bénéficiaires dans quatre domaines, historiques ou plus récents :

- **les retraites**, avec la retraite de base des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers (CNRACL), des ouvriers de l'État (FSPOEIE), des mineurs et des personnels de la Banque de France, retraites complémentaire et additionnelle des fonctionnaires (Rafp) et des agents non titulaires (Ircantec) des trois fonctions publiques
- **la formation professionnelle**, avec le Compte personnel de formation, Mon Compte Élu pour les élus locaux, SOLTéA pour répartir le solde de la taxe d'apprentissage, les Passeports de compétences et de prévention...
- **le handicap**, avec le site internet Mon Parcours Handicap et le fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans la fonction publique (Fiphfp)
- **le grand âge et la santé**, avec le pilotage et l'accompagnement des projets émanant des diverses entités du groupe Caisse des Dépôts.

Au service de plus de 65 fonds et partenaire privilégié de 55 000 employeurs publics, la Caisse des Dépôts apporte des solutions fiables et innovantes à ses clients et aux pouvoirs publics.

 politiques-sociales.caissedesdepots.fr

Notes

[illegible]



Ircantec
131-133, avenue de Choisy
75013 PARIS

www.ircantec.retraites.fr

